

# Rapport d'activités 2023

MAS LA DEVINIÈRE

# SOMMAIRE

## PARTIE 1 : CONTEXTE

### I) Introduction

### II) Présentation de l'association

### III) Présentation de l'établissement

#### **3.1 Le cadre réglementaire**

#### **3.2 La Maison d'Accueil Spécialisé La Devinière**

##### 3.2.1 Son histoire

##### 3.2.2 Son implantation

##### 3.2.3 L'architecture de la MAS La Devinière

#### **3.3 Les missions**

#### **3.4 Fonctionnement interne**

##### 3.4.1 Les temps de régulation

### IV) Population et activités de l'établissement

#### **4.1 Les entrées et les sorties**

#### **4.2 Le profil des personnes accueillies**

##### 4.2.1 Typologie du handicap

##### 4.2.2 Répartition hommes/femmes

##### 4.2.3 Données relatives aux classes d'âge

### V) Faits marquants

#### **5.1 Etat des lieux institutionnels**

#### **5.2 Résidents**

#### **5.3 Ressources humaines**

## PARTIE 2 : PRESTATIONS SERAFIN PH

### I) Introduction

### II) Prestations de soins et accompagnements

#### **2.1 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles**

##### 2.1.1 Soins somatiques et psychiques

###### 2.1.1.1 Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative

###### 2.1.1.2 Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués

###### 2.1.1.3 Prestations psychologiques

###### 2.1.1.4 Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie

##### 2.1.2 Rééducation et réadaptation fonctionnelle

###### 2.1.2.1 Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés

#### **2.2 Prestations en matière d'autonomie**

##### 2.2.1 Prestations en matière d'autonomie

###### 2.2.1.1 Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne

###### 2.2.1.2 Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui

###### 2.2.1.3 Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

## **2.3 Prestations pour la participation sociale**

- 2.3.1 Accompagnement pour exercer ses droits
  - 2.3.1.1 Accompagnements à l'expression du projet personnalisé
  - 2.3.1.2 Accompagnements à l'exercice des droits et des libertés
- 2.3.2 Accompagnement au logement
  - 2.3.2.1 Accompagnements pour vivre dans un logement
  - 2.3.2.2 Accompagnement pour accomplir des activités domestiques
- 2.3.3 Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux
  - 2.3.3.1 Accompagnement pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti
  - 2.3.3.2 Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle
  - 2.3.3.3 Accompagnements pour mener sa vie professionnelle
  - 2.3.3.4 Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées
  - 2.3.3.5 Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle
- 2.3.4 Accompagnements pour participer à la vie sociale
  - 2.3.4.1 Accompagnements en lien avec les proches et le voisinage
  - 2.3.4.2 Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs
  - 2.3.4.3 Accompagnement pour le développement de l'autonomie pour les déplacements
- 2.3.5 Accompagnement en matière de ressources et d'autogestion
  - 2.3.5.1 Accompagnement pour l'ouverture des droits
  - 2.3.5.2 Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion de ses ressources
  - 2.3.5.3 Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes

## **2.4 Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours**

### **III) Prestations de pilotage et de support**

#### **3.1 Fonctions gérer, manager, coopérer**

- 3.1.1 Gestion des ressources humaines
  - 3.1.1.1 Pilotage et direction
  - 3.1.1.2 Gestion des ressources humaines prévisionnelle des emplois et des compétences et du dialogue social
- 3.1.2 Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable
  - 3.1.2.1 Gestion budgétaire, financière et comptable
  - 3.1.2.2 Gestion administrative
- 3.1.3 Information et communication
  - 3.1.3.1 Communication (interne et externe), statistiques, rapport annuel et documents collectif 2002-2
  - 3.1.3.2 Gestion des données des personnes accueillies, système d'information, informatique, TIC, archivage informatique des données
- 3.1.4 Qualité et sécurité
  - 3.1.4.1 Démarche d'amélioration continue de la qualité
  - 3.1.4.2 Analyse des pratiques, espaces ressource et soutien aux personnels
  - 3.1.4.3 Prestations de supervision
- 3.1.5 Relations avec le territoire
  - 3.1.5.1 Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun

3.1.5.2 Appui-ressource et partenariats institutionnels

3.1.6 Transports liés à gérer, manager, coopérer

### **3.2 Fonctions logistiques**

3.2.1 Locaux et autres ressources pour accueillir

3.2.1.1 Locaux et autres ressources pour héberger

3.2.1.2 Locaux et autres ressources pour accueillir le jour

3.2.1.3 Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien, et de développement des capacités fonctionnelles

3.2.1.4 Locaux et autres ressources pour gérer, manager, coopérer

3.2.1.5 Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs

3.2.2 Fournir des repas

3.2.3 Entretenir le linge

3.2.4 Transports liés au projet individuel

3.2.4.1 Transport liés à accueillir (domicile-structure)

3.2.4.2 Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

3.2.4.3 Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale

3.2.5 Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge

## **PARTIE 3 : CONCLUSION**

## Partie I : Contexte

### I) Introduction

L'année 2023 fût dense comme les années précédentes et les équipes ont su poursuivre les objectifs, tout en s'adaptant aux évolutions de l'offre ainsi que règlementaires.

En effet, les travaux menés dans le cadre de l'évolution des pratiques professionnelles ont évolué favorablement malgré un changement important de l'équipe de direction :

- Le dossier unique de l'usager (Ogirys) a été déployé après la formation de l'ensemble des professionnels cet été couplé à l'investissement dans du matériel numérique,
- La poursuite des différents COPIL : comités qualité en vue des évaluations ESMS prévues en 2027 à dimension associative et le CREX en autres,
- Le plan de formations auquel les professionnels se sont impliqués et se sont inscrit en nombre, de façon volontaire.
- La poursuite des partenariats médico sociaux et de droits communs (écoles et mairie).

La réponse à un appel à candidature pour un accompagnement à la formation à la vie autonome (PéVa) présenté en 2021, a permis le lancement d'une démarche institutionnelle dès le mois d'octobre 2023, centrée sur les besoins et la faculté de 4 personnes dit "clients" de se projeter dans un avenir à court puis moyen terme.

Parallèlement, les travaux de pôle menés, depuis environ 5 ans, se sont poursuivis permettant un peu plus chaque année l'harmonisation des pratiques, projets et outils reposant sur le périmètre commun des structures et permettant de mettre, également en lumière la spécificité de chacun.

Le recrutement reste une problématique importante, c'est pourquoi l'accompagnement de professionnels vers la formation (aide-soignante et accompagnant éducatif et social) est une démarche portée de tous, afin d'envisager les ressources humaines à l'horizon 2025.

Au niveau financier, des investissements ont été réalisés afin de sécuriser le site de la Devinière ainsi que la rénovation des façades des chambres mais aussi le début de réhabilitation de certains espaces en fin d'année, à la suite à des intempéries survenues en juin 2023.

Enfin, après un travail participatif, un nouveau projet associatif a vu le jour en début d'année permettant de clarifier les objectifs de développement. Dans cette même continuité l'évolution de certains outils associatifs ont émergé tels que :

- La gestion électronique des documents (GED)
- Le règlement général de protection des données RGPD
- Un travail sur la rénovation des outils ayant trait avec les ressources humaines.

## II) Présentation de l'association ADPEP 45

L'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) est créée en 1915 par des universitaires entourés d'enseignants et amis de l'école publique pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquenté l'école publique : c'est l'époque du fameux « sous des pupilles ».

Cette œuvre se définit dès son origine comme œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité. Dans ce contexte, l'Association Départementale du Loiret est fondée dès janvier 1916. L'association modifie ses statuts en 1967, se détachant ainsi de l'administration des centres de vacances pour se consacrer à la gestion des établissements spécialisés que requiert le handicap physique, mental, intellectuel ou social des enfants et adolescents. En 1980, elle étend son action aux adultes en difficulté.

L'Association Départementale du Loiret développe ses actions dans les 2 domaines de compétences et d'interventions des PEP :

- les établissements, Services Médico-Sociaux (SMS)
- l'Accompagnement de l'Enfant et sa Famille (AEF)

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret est affiliée à la fédération générale des PEP, et est reconnue d'utilité publique.

Cinq principes guident l'action des PEP depuis ses origines :

Solidarité, affirmant que tous les hommes sont égaux en droit quelles que soient leurs difficultés et que la société doit développer des actions pour que ces droits puissent s'exercer. Seule une approche diversifiée des personnes et des situations permet de remédier aux inégalités.

Laïcité, pour favoriser le vivre ensemble dans le respect des opinions individuelles et des différences, mais aussi pour s'enrichir des différences.

Citoyenneté, chaque personne en situation de handicap ou en grande difficulté est membre à part entière de la société. Dans une société d'appartenance, chacun doit pouvoir exercer pleinement sa citoyenneté et accéder à la totalité de ses droits et devoirs.

Justice sociale, car la citoyenneté ne peut s'exercer pleinement sans justice sociale. C'est pourquoi les PEP situent leurs actions dans une perspective de transformation sociale pour l'accès de tous à une égale dignité.

Respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de leurs familles est au centre des préoccupations de l'Association et de chacun de ses établissements et services.

Ainsi, les PEP 45 gèrent sur le département du Loiret et les départements limitrophes 24 établissements et services, allant de la petite enfance à l'accompagnement de personne handicapée vieillissante :

Secteur Enfant :

❖ **Pôle accompagnement médico-socioéducatif et apprentissage**

- IME Le Château – BAULE
- IME Chantemerle – GIEN
- Service relais (Gien, Saint Jean le Blanc)
- IME La Source – ORLEANS
- Espace Ressources Familles

❖ **Pôle accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes**

- UEMA Classe Plume (Boigny sur Bionne) et Caméléon (Lorris)
- UEEA
- CMPP – MONTARGIS / GIEN ;
- CAMSP – MONTARGIS / GIEN
- Service transcription adaptation
- Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Pôle Ressources Handicap (PRH45)
- SESSAD DTP
- SESSAD DV 41

Secteur Adulte :

❖ **Pôle accompagnement social et professionnel**

Sur le Giennois

- ESAT PEP Giennois – GIEN / DAMPIERRE EN BURLY
- Entreprise Adaptée La Noue du Bois - DAMPIERRE EN BURLY
- Foyer d'hébergement des Hauts de Gien
- SAVS
- Foyer de Vie de Jour (FVJ), SSO

Sur l'orléanais

- ESAT SERVIPEP
- Foyer des Droits de l'Homme
- SAVS
- Dispositif d'inclusion Dans l'Emploi (DIDE)
- SESSAD-Pro

Dispositifs transversaux :

- Plateforme d'accompagnement vers le numérique adapté (PLANET)
- Accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital, à l'école (SAPADHE)

❖ **Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés**

Composé de :

- Maison d'Accueil Spécialisé la Devinière ;
- Maison d'Accueil Spécialisé Les Saulniers ;
- Accueil de jour spécialisée adultes

Du,

- SAMSAH, Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapée ;
- SAMSAH L'Oréal, Dior
- SSIAD/SPASAD, Service de Soins Infirmiers à Domicile, porteur :
  - De L'ESMNE, l'Equipe Maladie Neuro-Évolutive,
  - Du PCPE, Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées,
  - D'un service « ASTUS », accompagnement et soutien pour trouver une solution
  - Et de la communauté 360.

Dans la continuité des travaux menés sur la Gouvernance et la Dirigeance associative, l'association a fait le choix d'organiser ces établissements et services en Pôle. Notre établissement a ainsi intégré le Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés.

La caractéristique commune de ses structures est d'accompagner des adultes atteints d'une déficience motrice associée à une déficience cognitive dont pour un certain nombre l'avancée en âge ou de la maladie accentue les déficiences et les limitations dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et dans l'expression des besoins.

Pour compenser ces restrictions et répondre à leurs besoins, les professionnels du PAASS délivrent des prestations de soins et d'accompagnement à partir du lieu de vie de la personne que celui-ci soit dans un lieu de vie privatif ou dans une structure.

Une nouvelle étape a été franchie en décembre 2019 avec la création d'un poste de Directeur de Pôle.

L'objectif étant de pouvoir accentuer la mutualisation entre les différentes structures que ce soit en terme financier et qualitatif afin de rendre plus efficient notre intervention auprès des usagers de notre Pôle.



### III) Présentation de la MAS de la Devinière

#### 3.1 Le cadre réglementaire

Les maisons d'accueil spécialisées entrent dans la catégorie des établissements et services sociaux et médico-sociaux au sens du Code de l'action sociale et des familles : « Les établissements et les services, y compris les foyers d'accueil médicalisé, qui accueillent des personnes adultes handicapées, quel que soit leur degré de handicap ou leur âge, ou des personnes atteintes de pathologies chroniques, qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale ou bien qui leur assurent un accompagnement médico-social en milieu ouvert ».

Les MAS accueillent des adultes handicapés ayant une orientation MAS délivrée par la Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées.

Elles « reçoivent, [...] des personnes handicapées, des personnes adultes qu'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave ou une association de handicaps intellectuels, moteurs ou sensoriels rendent incapables de se suffire à elles-mêmes dans les actes essentiels de l'existence et tributaires d'une surveillance médicale et de soins constants. »

Elles « doivent assurer de manière permanente aux personnes qu'elles accueillent :

1. L'hébergement ;
2. Les soins médicaux et paramédicaux ou correspondants à la vocation des établissements ;
3. Les aides à la vie courante et les soins d'entretien nécessités par l'état de dépendance des personnes accueillies ;
4. Des activités de vie sociale, en particulier d'occupation et d'animation, destinées notamment à préserver et améliorer les acquis et prévenir les régressions de ces personnes.

Elles peuvent en outre être autorisées à recevoir soit en accueil de jour permanent, soit en accueil temporaire [...]. »

Un décret adopté en mars 2009 est venu préciser le cadre d'intervention des MAS en fixant des « obligations aux établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie ».

Celui-ci décrit :

- Les personnes pouvant être accueillies en MAS en prenant en compte l'origine du handicap ainsi que les restrictions en découlant ;
- Les axes de l'accompagnement à mettre en œuvre ;
- Les modalités du contrat de séjour ;
- L'organisation et le fonctionnement des établissements et services ;
- La composition et le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire afin de satisfaire aux besoins des personnes accueillies.

## 3.2 La Maison d'Accueil Spécialisée : La Devinière

### 3.2.1 Son histoire

La MAS La Devinière est née en 1990 de la volonté de l'association départementale des PEP 45 en réponse à la demande de la DDASS de créer un établissement pouvant accueillir « les personnes lourdement handicapées » afin de leur offrir une prise en charge adaptée et apporter une solution aux familles résidents dans le Loiret et ne disposant pas de solution de proximité. Faute de structures adaptées dans notre département, les personnes polyhandicapées étaient pour certaines hébergées en hôpital psychiatrique, ou dans des départements éloignés, ne permettant pas de maintenir le lien familial.

Le projet de La Devinière n'a pas vu le jour seul puisque dans le même temps, l'association a porté la création d'un CAT, aujourd'hui l'ESAT Servi 'PEP. Installé sur le même site que La Devinière, l'objectif était de créer une synergie entre les deux institutions en offrant la possibilité à des personnes atteintes de handicaps disposant de capacité de travail d'assurer les principaux services généraux à destination des résidents de l'établissement.

À la suite de la validation du préprojet par le Conseil d'administration le 25 octobre 1990, celui-ci a obtenu un avis favorable du CROSMS le 30 novembre 1990. L'arrêté d'autorisation du 28 mars 1993 est venu acter la création de la première Maison d'Accueil Spécialisée dans le Loiret pouvant accueillir 48 adultes handicapés atteints de polyhandicaps dont 8 en externat (accueil de jour).

Un arrêté d'autorisation du 21 décembre 2017 est venu augmenter l'autorisation de l'établissement le portant à 54 places : 40 en hébergement permanent, 11 en accueil de jour et 3 en hébergement temporaire.

Pour écrire le projet, l'ADPEP 45 s'est entourée de professionnels intervenants dans ses établissements. L'association a aussi pu compter sur l'implication de la municipalité de Saint Jean de Braye qui a fait don du terrain, situé en milieu urbain à proximité d'une zone résidentielle, d'un complexe sportif et des transports en commun, ce qui permettait à l'établissement d'être au cœur de la cité et d'appuyer sa volonté d'intégrer les personnes accueillies dans la société.

L'un des principes fondamentaux du projet, qui est toujours le fil conducteur de notre accompagnement aujourd'hui, est « Ici la vie continue ». Comme l'écrivait à l'époque les auteurs du projet, si ce principe allait de soi, cela ne semblait pas si évident au regard des conditions d'accueil de l'époque.

L'objectif est de proposer aux personnes accueillies au-delà d'un lieu d'hébergement, un lieu de vie leur permettant de « s'ouvrir peu à peu au monde, aux autres, à la relation, leur permettre de s'autonomiser, de communiquer, d'accéder à la culture..., dans la mesure de leurs possibilités, parce que c'est cela « vivre »

Dix ans plus tard, la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » est venue inscrire ce principe fondamental dans la loi :

Une personne atteinte d'un handicap, quelle que soit la lourdeur de celui-ci, est et demeure une personne à part entière et elle doit s'inscrire dans la société.

A l'ouverture de l'établissement, peu des professionnels connaissaient le polyhandicap. Les professionnels de l'époque, pour certains toujours présents aujourd'hui, ont été des pionniers de l'accompagnement de ce type de public dans notre département. Il a fallu se former, apprendre à

connaître les personnes qui nous étaient confiées, créer des liens avec les familles et les partenaires, adapter notre accompagnement, accepter de voir partir certain.

De l'expertise acquise par le travail mené par les professionnels de la MAS de La Devinière, l'association s'est vue confiée au cours de 18 années d'autres établissements et services à destination de ce type de public :

- en 2005, le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) a officialisé l'accompagnement mené par la MAS afin d'apporter un soutien à domicile à des personnes atteintes de polyhandicaps n'ayant pas trouvées de place au sein d'une structure ;
- en 2010, est ouvert le service de soins infirmiers à domicile pour personnes handicapées, seul SSIAD du département à disposer de ce type d'agrément ;
- en 2011, l'ouverture de la MAS Les Saulniers ;
- en 2018, un pôle de compétences et prestations externalisées (PCPE) a vu le jour sur le site de Saint Jean de Braye ;
- Enfin en 2020, la création d'une équipe, mobile, spécialisée maladies neuro-évolutives (ESMNE) destinée à accompagner des personnes atteintes de pathologies de type maladie de Parkinson, sclérose en plaques ou pathologies apparentées.
- le 9 juin 2021, mise en conformité d'un accueil de jour pour 16 places.

### 3.2.2. Implantation

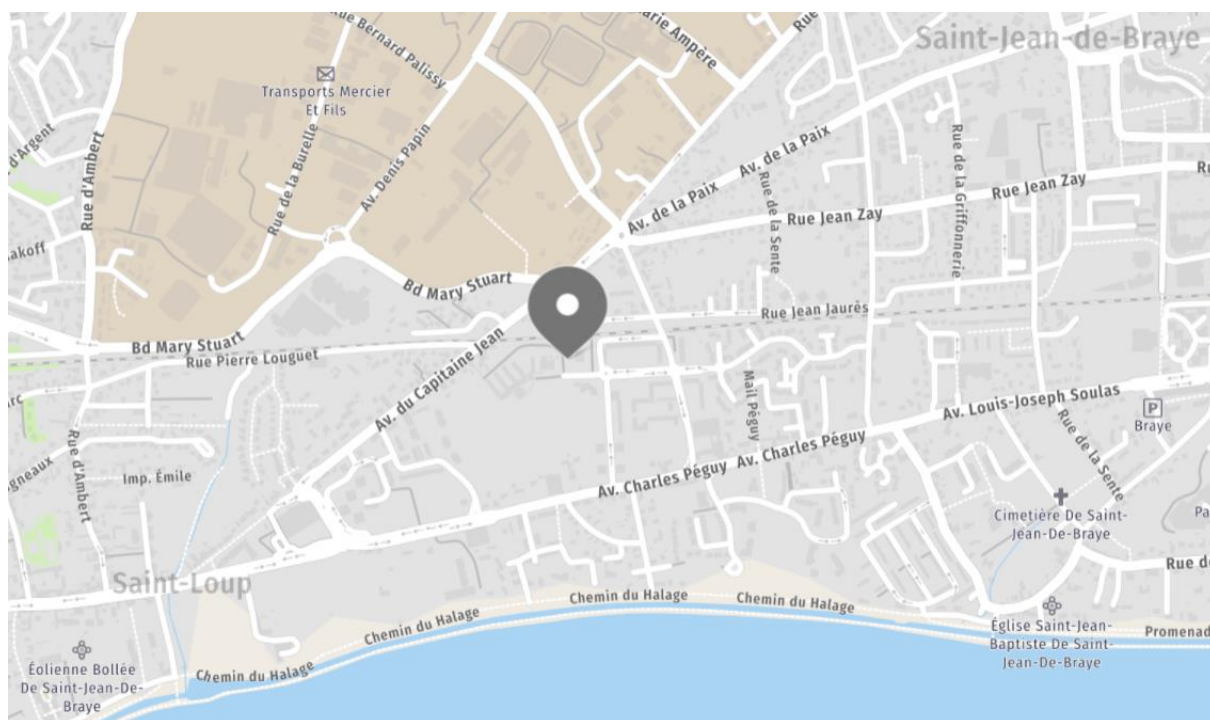
La MAS La Devinière est située sur la commune de Saint Jean de Braye, au sein du quartier du pont Bordeaux.

Installé au sein d'un ensemble urbain composé d'une zone d'habitation, d'un complexe scolaire et sportif et à quelques rues des bords de Loire, l'établissement bénéficie à la fois d'un cadre arboré et des commodités de la ville.

Il dispose à proximité d'un arrêt de la ligne B du tramway qui permet au résident d'être à 20 minutes du centre historique d'Orléans.

Nous partageons le site avec l'ESAT Servi 'PEP géré par l'association.

La majorité des résidents accueillis actuellement sont originaires du Loiret. Mais notre vocation n'est pas exclusivement départementale, nous pouvons être amenées à accueillir des adultes disposant d'une orientation en MAS d'un autre département.



### 3.2.3 L'architecture de la MAS la Devinière

L'architecture de la Devinière a été pensée pour être un lieu de vie en se fondant sur les principes suivants :

- la complémentarité de la cellule familiale
- le respect de l'âge adulte
- l'ouverture, qui se traduit par des volumes hauts éclairés par d'importantes parois vitrées et de nombreuses portes donnant sur les différents espaces extérieurs
- l'identification : pour des personnes rencontrant le monde de façon sensitive, l'identification des espaces se donne par la différenciation des atmosphères, des couleurs, des sonorités. Il a été choisi des couleurs différentes selon que l'on se trouve dans un lieu d'intimité, de collectivité ou de passage.

Par rapport au projet initial qui voulait que la Devinière soit « la complémentarité de la cellule familiale », l'établissement est devenu « le chez soi » des résidents.

L'institution a organisé deux unités (A et B). Chaque unité est composée de deux ailes de vie. Pour l'unité A : l'île/la source ; pour l'unité B : l'estuaire/le marais.

Les deux unités sont séparées par une unité aquatique utilisée par les personnes accueillies au sein de la MAS mais également fréquentée par une trentaine d'établissements extérieurs du département.

Il existe également une aile administrative et une grande salle hexagonale qui sert pour les moments festifs, l'accueil des externes, les grandes réunions.

Sur le site est implantée la « salle campagnarde » qui permet à des familles de partager un temps avec leur proche en-dehors des ailes de vie. Ce lieu est notamment aménagé pour préparer et

partager des repas. Elle sert également à l'équipe de jour pour mener à bien l'activité cuisine du lundi.

Au cours des années, des travaux d'aménagements ont été réalisés pour prendre en compte l'évolution des besoins des résidents. Les derniers en date de 2018/2019, ont été la climatisation de toutes les chambres de résidents, ainsi que la création de deux buanderies, et de deux kitchenettes. A ce jour, l'intégralité du bâtiment est climatisée depuis 2019.

Suite au déménagement des services : SSIAD, SAMSAH et PCPE, le dispositif de l'accueil de jour s'est installé dans les locaux de ces derniers sur le site de La Devinière.



### **3.3 Les missions**

Les maisons d'accueil spécialisée ont pour mission de :

- Accueillir des adultes handicapés en situation de « grande dépendance », ayant besoin d'une aide humaine et technique permanente, proche et individualisée
- Maintenir et promouvoir un état de santé satisfaisant,
- Procurer des activités d'éveil et d'épanouissement,
- Mettre en œuvre des moyens propres à développer l'acquisition d'autonomie physique et intellectuelle,
- Favoriser les liens sociaux,
- Maintenir les contacts avec les familles par des visites ou des retours au domicile familial,

- Suppléer à la défaillance ou à la disparition des familles,
- Anticiper les besoins de la population accueillie dans un contexte du secteur en mouvance, en favorisant l'innovation et la créativité et en s'impliquant dans la dynamique associative.

### 3.4 Fonctionnement interne

#### 3.4.1 Les temps de communication

Différents temps de communication se distinguent au sein de l'établissement entre les professionnels de façon pluridisciplinaire dans un souci de transversalité de l'information. Voici les différents temps qui se sont tenus en 2022 :

##### ➤ *L'analyse des pratiques*

Le dispositif d'analyse des pratiques mis en place depuis 2018 a été reconduit jusqu'au mois de juillet 2021, sur les mêmes modalités (groupes, fréquence, durée, animateurs, ...)

En septembre 2022, un appel à volontaire a été lancé afin de permettre aux professionnels de s'inscrire à de nouveaux groupes d'analyse de pratiques. Malheureusement une petite dizaine de personnes ont répondu par la positive, ne permettant pas de constituer un groupe suffisant. La démarche sera révisée en 2024 suivant un souhait associatif que l'analyse de pratiques soit de participation obligatoire.

##### ➤ *Les temps de transmissions*

Des temps de transmissions se tiennent sur chacune des 4 ailes de vie entre chacune des équipes en poste et leur relève :

- Le matin de 7h30 à 7h45 entre l'équipe de nuit et celle du matin
- En début d'après-midi de 14h à 14h45 entre l'équipe de matin et celle de l'après-midi
- En soirée de 21h45 à 22h entre l'équipe de l'après-midi et celle de nuit.

##### ➤ *Le point info*

Cette « réunion » a lieu tous les mardis de 11h00 à 11h30. Ce temps de rencontre est animé par un des chefs de service, mais peut être délégué à l'éducatrice coordinatrice, et réunit un représentant AMP/AS de chaque aile de vie, les 2 éducatrices coordinatrices (MAS+ADJ), un infirmier, l'éducatrice sportive, un représentant de l'équipe de jour, un ergothérapeute, une psychologue.

Ce temps de réunion permet :

- ✓ De communiquer les informations institutionnelles
- ✓ De faire un point sur l'organisation des rendez-vous médicaux
- ✓ De communiquer les plannings de remplacements pour la semaine

##### ➤ *Les réunions d'équipe des ailes de vie*

Elles ont lieu chaque jeudi après-midi pour une durée de 1h45. Elles sont animées par les chefs de service qui rencontrent leurs 2 équipes respectives le même jour. La cadre de santé se joint à chaque réunion durant 30 minutes. Cette organisation permet à chaque équipe d'aile de vie de bénéficier hebdomadairement d'un temps de rencontre et d'échange. Cette instance réunit l'éducatrice coordinatrice, un professionnel de l'équipe de jour, le psychologue et l'infirmier référent de l'aile ainsi que les professionnels AMP, AS et maitresses de maison qui interviennent sur l'aile de vie.

Ces temps de réunion permettent notamment :

- ✓ D'échanger et d'élaborer sur l'accompagnement des résidents
- ✓ De réaliser les synthèses et construire les projets individualisés
- ✓ De traiter les questions et problématiques de santé
- ✓ D'aborder les problématiques institutionnelles et d'équipe

Ces réunions sont essentielles à l'équilibre des équipes qui peuvent s'appuyer sur l'expérience du terrain et sur un étayage théorique pour améliorer l'accompagnement des résidents et réfléchir à leurs pratiques professionnelles. Ces temps d'échange permettent de prendre du recul et d'appréhender l'usager et l'institution dans sa globalité pour mieux en comprendre les enjeux et coordonner nos actions. Enfin ces échanges permettent de « penser » le travail et de mettre du sens dans l'accompagnement.

➤ **Les réunions d'unités**

Les réunions d'unité ont lieu environ une fois tous les 2 mois le jeudi après-midi. Elles permettent de réunir l'ensemble des professionnels d'une même unité et sont animées par les chefs de service. Une unité est composée de 2 ailes de vie avec des espaces communs. Chaque aile ayant une équipe distincte. Cependant, il est possible pour les professionnels d'intervenir si besoin auprès des résidents de l'aile mitoyenne.

Ces réunions rendent possible un échange commun autour de problématiques concernant l'unité (résidents, matériels, organisationnel etc.) et agir ainsi de manière cohérente auprès de l'ensemble des personnes accueillies.

➤ **Les réunions de l'équipe de jour**

Les réunions de l'équipe de jour ont lieu les lundis après-midi de 14h30 à 16h30 qui est animée par le chef de service alimentées par les éléments travaillés durant la réunion précédente. La cadre de santé est présente sur le début de réunion. Cette organisation est possible depuis que 2 professionnels remplaçants sont détachés de la MAS durant cette tranche horaire afin d'accompagner les résidents. Cette organisation a été mise en place depuis l'été à la suite de la mise en conformité de l'accueil de jour. Auparavant, les temps de réunion étaient organisés avec l'équipe sur les temps de transmissions de manière prolongée.

➤ **Les réunions de l'équipe de nuit**

Les réunions de l'équipe de nuit se sont tenues toutes les 8 semaines. Diverses thématiques sont abordées :

- Accompagnement des résidents
- Matériels et outils utilisés
- Difficultés de l'équipe
- Remplacement
- Vie institutionnelle
- Veille bâtiminaire

Un planning annualisé permet que l'ensemble de l'équipe soit présente pour ces temps de réunion qui se tiennent les lundis de 9h à 10h30.

➤ **Les réunions du pôle thérapeutique**

Les réunions qui réunissent les différents membres du pôle thérapeutique se tiennent 6 fois par an de 14h à 16h.

Sont présents :

- Les 2 ergothérapeutes
- Les 4 infirmiers
- Les 2 psychologues
- L'éducatrice sportive

Différents sujets sont abordés en suivant un ordre du jour élaboré par équipe en amont.

Un temps d'échange se tient à la suite de ce temps avec uniquement les psychologues de 16h30 à 17h30 sur des questions relevant de leur champ de compétences.

➤ **Les réunions de direction**

Elles se déroulent une fois par semaine le mercredi de 10h à 12h30. Elles permettent de réunir l'ensemble des membres de l'équipe de direction et d'évoquer :

- ✓ Le planning de rdv de chacun (agenda)
- ✓ La vie institutionnelle sur l'aspect bâtementaire, matériel, l'hébergement, les admissions etc.
- ✓ La vie des équipes
- ✓ Les ressources humaines
- ✓ Les résidents
- ✓

Cette instance permet de réfléchir et prendre des décisions de manière concertée.

➤ **Les journées institutionnelles**

2 réunions institutionnelles ont eu lieu en 2023, ont été abordés les thèmes suivants :

- Les nouvelles évaluations des ESMS
- Intervention de M LUCAS concernant la posture professionnelle
- Démarche PéVA
- Déploiement DUI Ogirys
- Présentation du plan de formation
- Présentation des travaux : charte des droits et des libertés de la personne accueillie
- Pratiques professionnelles : distribution des traitements, pharmacovigilance
- Atelier : accompagnement des stagiaires
- Recensement des mini formations délivrées par le pôle thérapeutique

➤ **Les réunions chefs de service et éducatrices coordinatrices**

Ces réunions sont organisées les mercredis matin de 10H30 à 12H00 à une fréquence bimensuelle. Elles réunissent les chefs de service et les éducatrices coordinatrices. L'organisation au sein de l'institution est abordée ainsi que les événements à venir.



➤ **Les réunions médicales**

Les réunions médicales s'organisent avec le médecin référent (Dr Pénager) tous les jeudis de 11h00 à 12h00.

Ces temps de réunion permettent notamment :

- ✓ D'échanger et traiter les problèmes de santé des résidents en lien avec leur santé
- ✓ Travailler l'organisation et le fonctionnement de l'infirmerie ainsi que le lien avec la MAS les Saulniers (mutualisation)

Sont présents :

- Le médecin référent
- Les 4 infirmiers
- Le cadre de santé
- En fonction des besoins, peuvent se joindre les ergothérapeutes et psychologues.

➤ **Réunion thérapeutique de préparation**

Ce point thérapeutique de 30 minutes, animé par le cadre de santé, se déroule tous les jeudis de 13h30 à 14h00, afin de préparer les points médicaux à l'ordre du jour sur les réunions d'ailes de vie et également de faire un point sur l'évolution de l'état de santé de certains résidents.

Sont présents :

- Les 2 ergothérapeutes
- Les 4 infirmiers
- Les 2 psychologues
- L'éducatrice sportive

## IV) Population et activités de l'établissement

Financée par l'Assurance maladie, la MAS accueille un public adulte présentant divers handicaps dont l'orientation est délivrée par la Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Sa capacité d'accueil est de 56 places : 40 en hébergement permanent, 16 en externat, 4 en hébergement temporaire. Ces personnes perçoivent l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) et sont pour la plupart sous protection juridique et pour un bon nombre sous mesure de tutelle, représentées par la tutelle publique de l'UDAF (Union Départementale de l'Aide aux Familles). Pour d'autres résidents, la tutelle est privée et/ou exercée par un conjoint ou membre de la famille : père, mère, frère ou sœur.

Le public accueilli au sein de la MAS est diversifié que ce soit en termes de déficience, d'âge (de 21 à 76 ans), de niveau de dépendance, d'origine du handicap, etc. Environ 2/3 des personnes accueillies sont en situation de polyhandicap et présentent des déficiences neurologiques entraînant des incapacités motrices, sensorielles et des déficits intellectuels. L'institution accueille également des personnes atteintes d'une maladie évolutive, de cérébro-lésions et de troubles envahissants du développement. Le handicap peut être acquis à la naissance ou se manifester dans une trajectoire de vie.

Selon le Décret n°2009-322 du 20 mars 2009 du Code d'Action Social et des Familles, **le polyhandicap est défini comme « un handicap grave à expression multiple avec déficience mentale sévère ou profonde entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation <sup>1</sup>».**

L'Organisation Mondiale de la Santé propose en 1981 un manuel de classification internationale des handicaps. Elle introduit la dimension sociale dans les conséquences du handicap et distingue alors trois aspects dans les conséquences qu'impliquent les maladies :

- La déficience est identifiée à l'atteinte, à la lésion, à une perte de substance ou une altération psychologique, anatomique ou mentale, provisoire ou définitive. Elle se situe donc au niveau intellectuel, verbal, comportemental ou sensoriel, moteur ou viscéral.
- L'incapacité est définie comme la conséquence de cette déficience en termes de restriction d'activité par rapport à ce qui peut être considéré comme « normal » pour un humain dans sa vie quotidienne : incapacités qui peuvent s'inscrire sous différentes rubriques, communication, comportement, locomotion...
- Le désavantage social que rencontre la personne « handicapée », conséquence de la déficience et/ou de l'incapacité sur la vie réelle du sujet tel qu'il est inséré dans le groupe social auquel il appartient ou devrait appartenir.

#### 4.1 Les entrées et les sorties

La capacité d'accueil sur le site de la MAS de la Devinière est de 40 places en internat et 11 places en externat puis à partir du 9 juin 2021 :16 places.

En 2023,

- 43 résidents ont été accueillis en internat (dont 7 personnes décédées)
- 19 résidents en externat.
- 18 personnes ont eu recours à l'accueil temporaire (8 personnes hors accueil de jour)
- De ce fait, on comptabilise 70 résidents/usagers accueillis pour l'année 2023.

L'établissement dispose d'un agrément de 3 places d'hébergement temporaires.

Les accueils temporaires ont permis d'accueillir 18 usagers :

- 10 résidents externes mais également
- 1 personne accompagnée au sein du département en MAS
- 1 personne accompagnée au sein du département en FAM

---

<sup>1</sup> Décret n°2009-322 du 20 mars 2009 du CASF relatif aux obligations des établissements des personnes handicapées n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie.

- 1 personne accompagnée au sein du département en
- 1 personne accompagnée d'un autre département en FAM à la suite d'une fermeture d'un foyer en Belgique sur une longue durée
- 1 personnes accompagnées par un IME du département en attendant un hébergement permanent
- 1 personne issue d'un autre département accueillie en FAM
- 1 personne issue d'un autre département vivant à domicile
- 1 résidents de l'autre MAS du P.A.A.S.S en période estivale.
  
- Les admissions : En 2023, l'établissement a réalisé l'admission
  - de 5 nouveaux résidents en internat (2 résidents sont accueillis à la suite de l'accueil de jour);
  - et 1 en externat.

- Les sorties :

Nous comptabilisons 7 décès de personnes accueillies en hébergement permanent sur l'année 2023. Ce constat est supérieur aux années précédentes et nous observons un vieillissement des personnes accueillies. En effet, 5 d'entre elles avaient en 51 et 77 ans. Quant aux personnes plus jeunes (31 ans et 42 ans) leur état général était très précaire.

Une personne accueillie en hébergement temporaire, lors de l'été, le temps de travaux au sein de la structure d'accueil initiale, est arrivée au sein de la MAS en soins palliatifs et est décédée 96 heures plus tard.

Nous dénombrons au total de 8 décès en 2023.

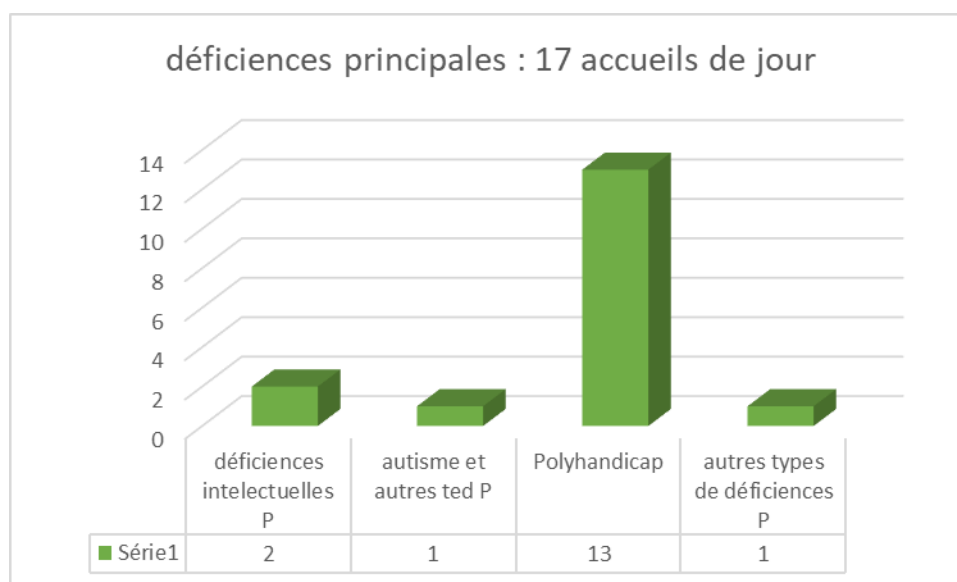
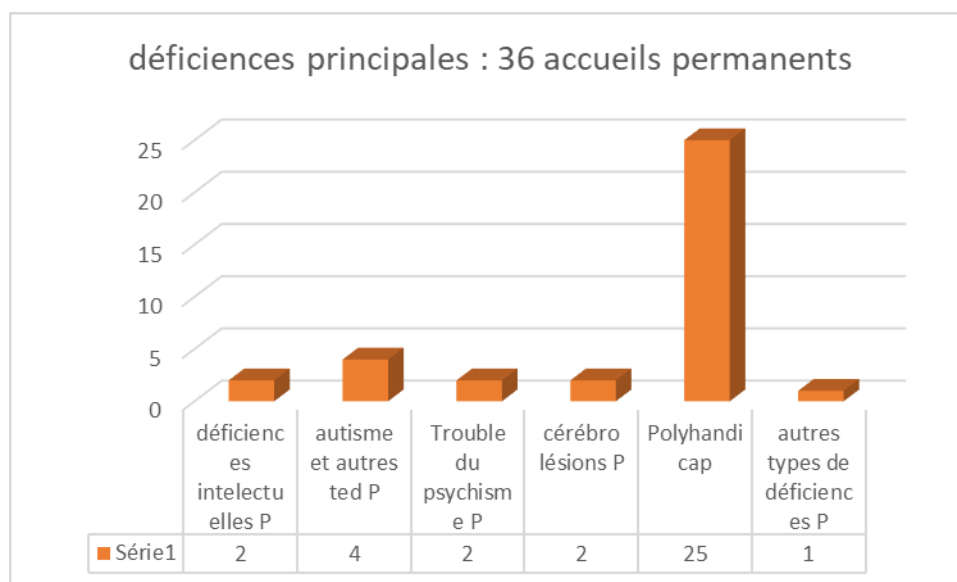
**En 2023, voici l'activité pour les 3 modalités d'accueil :**

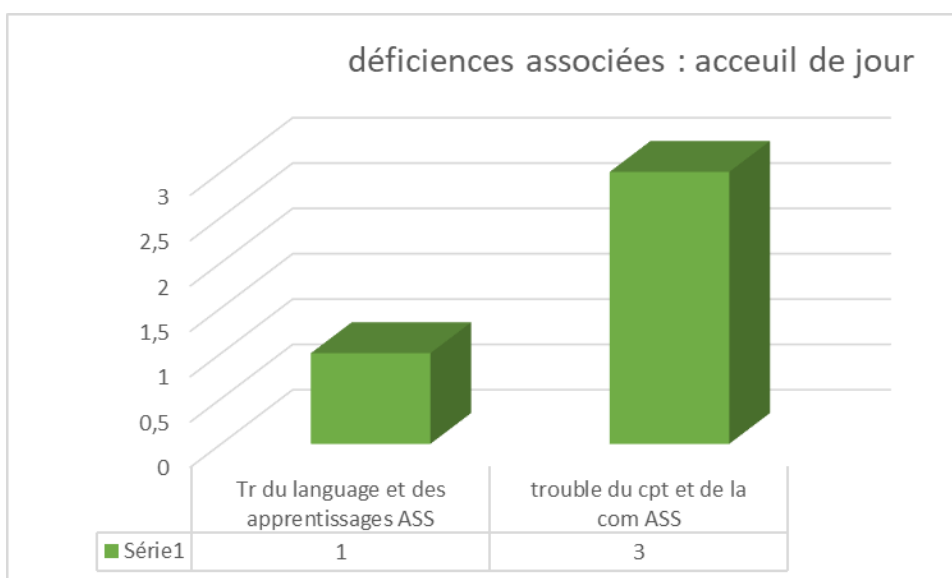
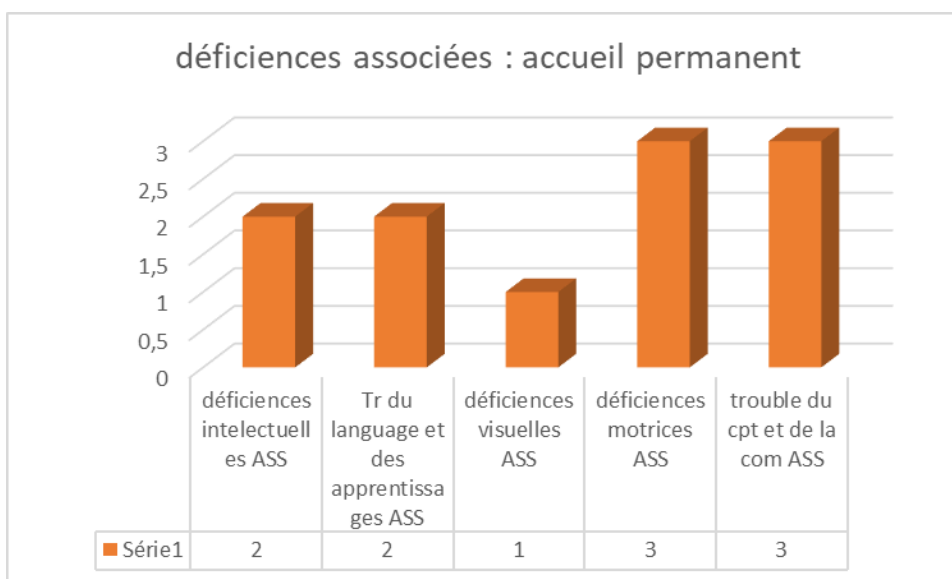
Modalités d'accueil	Nombre de jour	Absentéisme
Accueil permanent	13578	
Accueil de jour	3213	20%
Accueil temporaire	304	

## 4.2 Le profil des personnes accueillies

### 4.2.1 Typologie du handicap

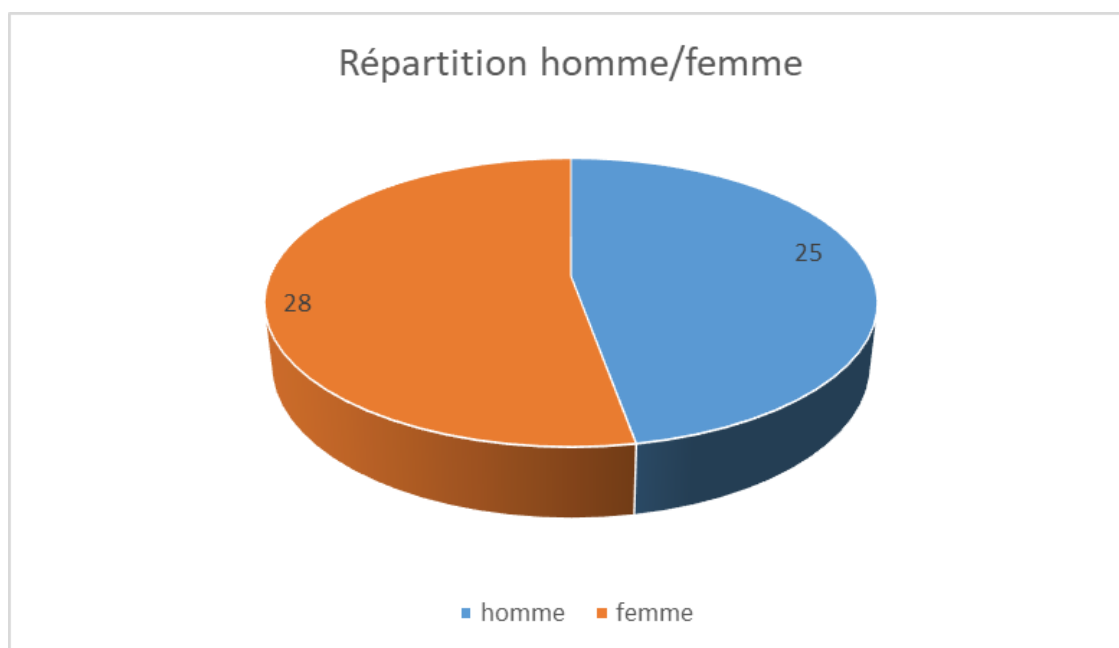
En termes de déficiences principales, pour l'ensemble des 53 résidents présentes au 31 décembre 2023 en accueil interne et externe voici la typologie des différents handicaps :





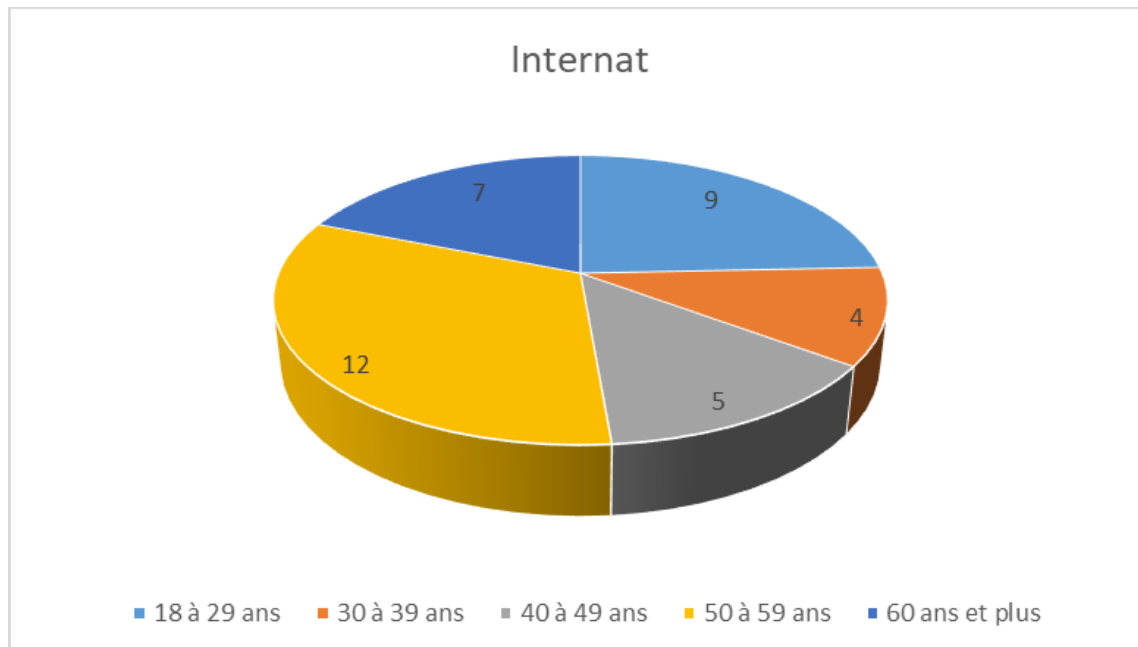
#### 4.2.2 Répartition Hommes/ femmes

Au 31 décembre 2023, sur 53 personnes accueillies toutes modalités confondues, 28 étaient des femmes et 25 des hommes.

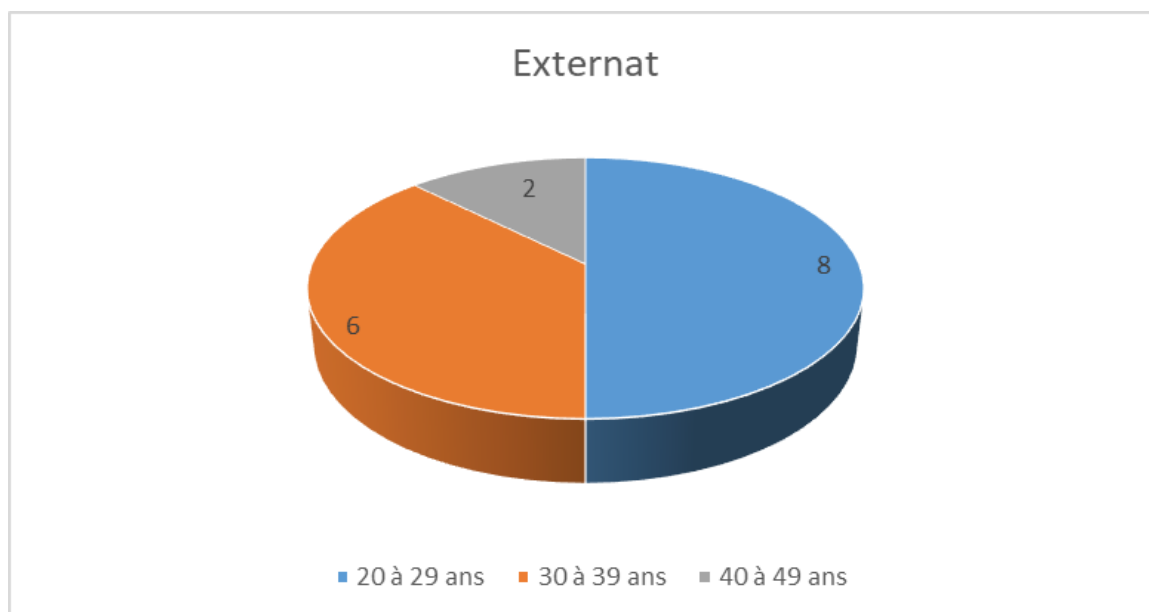


#### 4.2.3 Données relatives aux classes d'âge

Voici ci-dessous la ventilation des classes d'âge pour les 37 résidents interne accueillis à la MAS au 31 décembre 2023 :



Voici ci-dessous la ventilation des classes d'âge pour les 17 résidents externe accueillis à l'accueil de jour au 31 décembre 2023 :



## V) Faits marquants

### 4.1 Résidents

L'année 2023 au point de vue médical :

Malheureusement, sont à déplorer, sept décès en accueil permanent et un décès en accueil temporaire durant cette année dont certains étaient présents depuis de longues années avec des liens très forts. Notamment le doyen de la MAS qui était en quelque sorte la devise de l'établissement, "ici la vie continue". Et à l'inverse un jeune résident depuis seulement quelques années qui nous a quitté.

Des hospitalisations durant cette année, notamment programmées, ont eu lieu pour des prises en charge neurologiques et des blocs opératoires dentaires pour des soins préventifs ou curatifs.

Malgré la décroissance de la pandémie de la Covid 19, mais encore sporadiquement présente, ce virus entraîne encore des mesures préventives, notamment vaccinales. Le dernier rappel vaccinal a eu lieu en novembre 2023 associé à la vaccination anti grippale annuelle.

Peu d'hospitalisations sont à dénombrer. Cependant certaines restent très compliquées du fait de la difficile coordination et suivi avec le chu d'Orléans la Source par rapport à la place du polyhandicapé lors d'hospitalisation : Comment faire pour qu'il y trouve sa place de manière impartiale ? Grâce à l'aide d'un nouveau service du CHU d'Orléans la Source "handi-consult", géré par des infirmières formées, nous constatons une avancée.

A Noter la possibilité d'effectuer des examens radiologiques et échographiques simples, en urgence ou en RDV programmé, à domicile (MAS), ce qui nous permet un gain de temps et de diagnostic, rendant la prise en soin plus sécurisante et confortable pour le résident.

Les faits marquants pour cette année 2023 :

- Régression importante des pathologies ORL et broncho-pulmonaires, des infections urinaires et surtout, pas de cas grippaux déclarés (peut-être grâce à cette Covid demandant des gestes barrières drastiques) grâce à une vaccination préventive.
- Cependant à noter toujours des épisodes de fausses routes chez certains résidents connus à risque demandant une vigilance accrue et une réflexion autour de l'indication future de gastrostomie.

Comme en 2022, peu de gastroentérites, diminution des chutes et traumatismes divers, par l'apport du matériel adapté d'aide aux déplacements et mobilité.

Les résidents sous gastrostomie retrouvent un poids correct avec une diminution des pneumopathies. Leurs gastrostomies demandent une surveillance constante ainsi que des soins sur les tubulures et un nettoyage constant.

L'état cutané des résidents reste correct, grâce à la prévention mise en place. Il persiste l'apparition de certaines lésions cutanées liées aux positionnements chroniques dans leur fauteuil et le peu de mobilisations possibles. De plus, l'intervention de deux cabinets libéraux de kinésithérapeutes permettent la limitation de ces lésions.

Les crises épileptiques restent limitées à quelques résidents malgré l'équilibre et le suivi de traitement. L'ensemble du personnel reste néanmoins vigilant.

L'accompagnement de résidents en soins palliatifs est au cœur de notre préoccupation, du fait du vieillissement des résidents. Au sein de la MAS, toutes les équipes interdisciplinaires agissent dans le même sens : accompagner sans s'acharner, communiquer, observer et agir en douceur et dignité. L'apport de l'HAD (Hospitalisation A Domicile) et l'équipe mobile des soins palliatifs nous apportent de l'aide à la fois dans la prise en charge des résidents en grande perte d'autonomie et sur le questionnement des équipes médicoéducatives.

Le partenariat avec le CMP de secteur est toujours présent. En effet, le pôle psychiatrie est une aide sur les manifestations psychiques pathologiques de certains résidents et ainsi apporter un suivi spécifique aux résidents concernés.

Des rendez-vous en centre spécialisé neurologie (Paris, Orléans ou Tours) pour avis spécialisé de haut vol se poursuivent et se pérennisent avec notamment l'aide des parents, mais restent chronophage tant en temps qu'en mobilisation de personnel.

Les orientations primordiales de cette année, comme celles des années précédentes est la prévention massive et quotidienne avec :

- la verticalisation post prandiale systématique.
- La rigueur sur les toilettes quotidiennes et les changes.
- Prévention des chutes des sujets à risques par contention et surveillance avec adaptation ergothérapeutique individualisée.
- Régimes alimentaires le plus équilibrés possible et instauration ou poursuite de régimes hypocalorique ou pour diabétique, avec surveillance glycémique hebdomadaire. Un travail commun avec l'ESAT, la MAS et une diététicienne (partenaire extérieur) permet de proposer un menu équilibré et adapté aux résidents.



- Examens préventifs annuels type biologie (dépakinémie, tégrétolémie, lipides Nfs, iono, etc. ...), mammographies pour femmes de plus de 50 ans, surveillance prostatique et PSA annuels pour hommes de plus de 50 ans, hémocults tous les 2 ans.
- Suivi de concertation et coordination avec de nombreux spécialistes (Psychiatriques, neurologiques, orthopédiques, urologiques, gastro-entérologiques, dermatologiques, radiologiques, stomatologiques et dentaires).
- Surveillance et prévention de l'ostéoporose majeure chez nos résidents avec dosage annuelle de leur vitamine D et prescription d'ampoule pour éviter les carences.
- Suivi régulier des problèmes orthopédiques des résidents de l'établissement avec l'aide des ergothérapeutes.
- Apport de la pédicurie par podologue extérieur pour l'hygiène et la prévention des lésions du pied.
- Poursuite des rencontres et des réunions de concertations avec les partenaires extérieurs pour les prises en charge soit urgentes soit complexes comme l'HAD, l'équipe des soins palliatifs, une infirmière spécialisée dans les plaies chroniques
- Poursuite des rencontres régulières avec le corps de kinésithérapeutes qui officient auprès des résidents avec dévouement, malgré l'absence d'un médecin rééducateur, le précédent ayant pris sa retraite.
- Poursuite des activités sportive et culturelles adaptées au polyhandicap comme la danse, le handi triathlon la boccia et bien d'autres.
- Aide aux résidents vieillissants qui perdent leur famille, par maladie ou vieillesse, en proposant un soutien psychologique car leur sensibilité est mise à rude épreuve pour accepter ces deuils
- Accueil temporaire de résidents sur de courtes durées demandant une vigilance accrue et un surplus de travail pour la mise en place rapide des traitements, habitudes de vie et intégration à l'équipe.
- Poursuite du travail inter-Mas sur des projets de réactualisation des différents circuits de soins à valider comme le circuit du médicament, des déchets, l'hygiène et respect de la propreté.
- Encore cette année, quelques rendez-vous avec des parents en difficultés et qui s'opposent bien malgré eux à notre mode de fonctionnement et qui demande parfois un recadrage bien souvent bénéfique ou avec des parents qui doivent être « recadrer » du fait de leur débordement certainement affectif par rapport au cadre demandé à la MAS.

#### Conclusion :

Comme en 2022, nous nous apercevons, qu'avec le temps, la Mas la Devinière devient un lieu de vie où vieillissent doucement les résidents (mais qui partent), avec une prise en charge adaptée, mais somme toute identique à celle de toute personne évoluant dans l'âge, notamment la prévention, la surveillance, l'écoute et l'encadrement. La découverte de pathologies longue maladie de type cancer, diabète, hyperlipidémies anémies, dénutrition du vieillissement, nous montre l'évolution de l'âge. En effet, certains résidents ayant plus de 60 ans et notre doyen à 79 ans hélas parti.

Mais les nouvelles entrées de résidents s'axent plus sur la jeunesse, pour leur apporter un maximum de temps dans leur nouveau lieu de vie.

Le travail de l'équipe médicale devient très diversifié, outre le travail de coordination et transversalité avec le milieu éducatif, et des accompagnements de transferts en séjour de rupture, il faut y adjoindre des actes techniques de plus en plus présents (aspiration, surveillance de diabète, sondages urinaires et leur surveillance, grands lavements laxatifs, soins d'escarrification, surveillance de coagulation et ajustement de traitements, surveillance et manipulation des gastrostomies.

De plus l'évolution technologique nous donne l'opportunité de travailler par la mise en place d'un outil informatique Ogyris spécialement adapté à la pratique du polyhandicap. Cet outil implique tout le personnel et facilite la communication de toutes les informations : transmissions, consignes, signalements, conseils et prise en charge globale du résident. Il se met en place doucement mais sûrement avec formations associées et devrait transformer nos modes de transmission et communication pour le résident.

Devant cette évolution, la Mas devient également un lieu sanitaire para-hospitalier, dépassant son cadre de lieu d'hébergement, probablement dû à l'allongement de la durée de vie des résidents avec l'apparition de pathologies gériatriques à prendre en charge.

Les décisions pour nous soignants, sont toujours difficiles et parfois critiquées, mais souvent se confirment être le bon choix, d'autant que s'y adjoint des cadres de santé nouvellement venus qui nous épaulent parfaitement.

Le travail s'axe surtout sur la prévention et l'anticipation de maladies nouvelles, pouvant se développer avec le vieillissement, les prises en charges logiques et évolutives recommandées. Nous nous apercevons que toutes les pathologies inhérentes au polyhandicap qui nous interpellaient à l'entrée des résidents régressent, l'épilepsie est maîtrisée, les fausses routes sont moins fréquentes, les poids sont stables voire augmentent. Cela permet la multiplication d'activités en interne et externe, les séjours de transfert se font sans grandes difficultés.

De nouveaux projets prennent forme : l'outil informatique (Ogyris), la domotique individualisée s'accroît. Dans le cadre de l'implémentation de le PéVA au sein de l'association et plus particulièrement au sein des deux MAS du pôle PAASS, un projet de mise en place d'appartements de semi-autonomie pour certains résidents en progression d'autonomie va se concrétiser en 2024 avec partenariat échange de la Mas les Saulniers.

Enfin, je le rappelle, la pandémie Covid 19 a été remarquablement absorbée par les efforts de tout le personnel administratif, éducatif et médical qui ont tenu leur rôle bien au-delà de leur attribution permettant d'éviter tant de drames répertoriés en France.

Je tenais à remercier l'équipe de direction qui fait front devant beaucoup de contraintes tant administratives qu'humaine et qui arrive à faire évoluer très positivement cette Mas.

Enfin, je remercie toute l'équipe infirmerie et ses cadres pour leur compétence, dévouement et soutien, permettant que « ici la vie continue ».

Dr PENAGER Didier, Médecin de l'établissement.

## 4.2 Ressources humaines

- Les Entretiens biennaux

La réglementation impose à l'employeur de recevoir chaque salarié en contrat indéterminé lors d'un entretien biennal suivant une trame issue d'une réflexion associative. Ce type d'entretien peut être couplé d'un entretien professionnel ainsi qu'une partie si le salarié est présent depuis plus de 7 ans.

Le cadre référent du salarié est en charge d'assurer et de conduire ces entretiens.

- La Formation

Formations individuelles	Nombres professionnels	Formations collectives	Nombres professionnels
Contrats de professionnalisation pour la formation AES	2	AFGSU 2	1
Contrats d'apprentissage aides-soignants	4	Animations	6
Master 2 RH	1 (698 h)	PSSM	6
		Module AS	6
		Gestion de planning	5
		Communication	5
		Les écrits	6
		Snoezelen	3
		Culture, migration et handicap	2
		Nomenclature SERAFIN - PH (cadres)	4
		Recyclage AFGSU 2	2
		Particularités sensorielles	3
		PECS1	8
		Connaissance de la personne polyhandicapée	7
		2e module AS	2
		PSSM	9
		CREX	3

- Accompagnement des nouveaux salariés et stagiaires

Partenariat	Types de stages
ERTS	Educateur spécialisé
ERTS	AES
IFSI	Etudiant infirmier



Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés

MAS La Devinière

IFPM	Aide-soignant
Lycée Paul GAUGUIN	Bac pro ASSP et terminale
Université	STAPS prof de sport

## Partie II : Prestations SERAFIN-PH

### I) Introduction

L'équipe projet SERAFIN-PH vise à mettre en place une tarification des établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap, selon des modalités renouvelées.

Cette démarche démarre par la nécessité de se doter d'un référentiel tarifaire d'ici trois ans, qui sera utilisé lors de l'allocation de ressources aux établissements et services médico-sociaux concernés.

Le référentiel tarifaire comprendra à minima :

- une description des besoins des personnes accompagnées ;
- une description des prestations mises en œuvre pour répondre à ces besoins ;
- une objectivation des ressources allouées en fonction des prestations servies au regard des besoins des personnes.

Il nécessite en premier lieu :

- la mise en place de deux nomenclatures (outil de description partagée) : de besoins et de prestations, qui permettront à tous d'utiliser un langage commun ;
- la définition des informations pertinentes (données, indicateurs...) afin d'objectiver l'allocation de ressources quelles que soient les modalités de tarification qui seront ultérieurement retenues. Ces données devront permettre de classer de manière homogène l'activité réalisée dans les ESMS (volet prestations) en fonction des besoins identifiés (volet « besoins »).

Certaines prestations décrites ci-dessous n'ont pas pu être quantifiées par manque d'outils de suivi. Des outils de suivi seront mis en place au cours de l'année 2022 notamment un logiciel en lien avec le dossier uniquement de l'utilisateur.

### II) Prestations de soins et accompagnements

#### 2.1 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

##### 2.1.1 Soins somatiques et psychiques

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Accompagnement en consultation au CMP	Infirmiers, psychologues	1

2.1.1.1 Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Réflexion et mise en place d'installations spécifiques pour la prévention des troubles orthopédiques et cutanés-trophiques des résidents	Ergothérapeute	48
Evaluation de la douleur	Infirmiers, AS, AES	1 fois résident/an
Surveillance de la douleur	Infirmier, AS, AES	365
Administration d'un traitement antalgique sur PM	Infirmier,	250
Administration de laxatifs sur PM	Infirmiers	800
Hospitalisation en médecine et chirurgie	Infirmiers	53 jours
Hospitalisation dans le service urgences du CHU	Infirmiers	8 jours
Gestion de l'urgence (appel SAMU, surveillance et actes auprès des résidents)	Infirmiers,	14
Prise de RDV dans les différents services de médecine et de chirurgie ou centre d'examens	Infirmier	110
Accompagnement en consultation médicale	Infirmiers,	48

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Réflexion et mise en place d'installations spécifiques pour la prévention des troubles orthopédiques et cutanés-trophiques des résidents	Ergothérapeute	48
Evaluation de la douleur	Infirmiers, AS, AES	1 fois résident/an
Surveillance de la douleur	Infirmier, AS, AES	365
Administration d'un traitement antalgique sur PM	Infirmier,	250
Accompagnement fin de vie et décès	AS, AMP/AES, IDE, psychologue, ergothérapeute, éducateur spécialisé, éducateur sportif, chef de service, cadre de santé, médecin, HAD	7
Intervention podologue libéral	IDE, AS, AES, cadre de santé	26

#### 2.1.1.2 Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Instillations de collyres pour 2 résidents	Infirmiers	1460
Aspirations nasotrachéales pour 4 résidents	Infirmiers	624
Pansements	Infirmiers	142
Changements de bouton de gastrostomie	Infirmiers	17

Ponctions par voie veineuses	Infirmiers	68
hémocults auprès des résidents de plus de 50 ans	Infirmiers	9
Glycémies capillaires auprès de deux résidents	Infirmiers	300
Surveillance des poids	Infirmiers, AS, AES	180
Administrations des thérapeutiques	Infirmiers, AS, AES, remplaçants	98 280 (pour 54 résidents)

### 2.1.1.3 Prestations psychologiques

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Suivi individuel résidents (temps de préparation, séances et transmissions) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps relationnel</li> <li>•</li> <li>• Temps au sol</li> <li>•</li> <li>• Temps sensoriel</li> </ul>	Psychologues	Total 84  68  14  2
Séance de groupe (temps de préparation, séances et transmissions) :	Psychologues	2
Accompagnement au repas thérapeutique	Psychologues	18
Soutien aux équipes (souffrances professionnelles en lien avec des situations de travail)	Psychologues	44
Temps d'échanges et d'informations / informations :	Psychologues	Total : 155



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipes pluridisciplinaires (AS, AMP, Paramédicaux)</li> <li>• Direction</li> <li>• Entre psychologue</li> </ul>		40 30 13
Travail projet d'équipe	Psychologue	16

#### 2.1.1.4 Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Contrôle des semainiers des résidents préparé par la pharmacie	Infirmiers	52 (/semaines) Pour 40 résidents
Commandes en pharmacie	Infirmiers	120
Livraisons semainières	Pharmacie conventionnée	52 (/semaines) pour 40 résidents
Approvisionnement compléments alimentaires	Infirmiers	84 pour 40 résidents
Approvisionnement des dispositifs médicaux	Infirmiers	In évaluable

#### 2.1.2 Rééducation et réadaptation fonctionnelle

##### 2.1.2.1 Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avjistes

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Séances d'accompagnement à visée de rééducation fonctionnelle	Ergothérapeute	160+35 (PéVA)
Séances de kinésithérapie	Kinésithérapeutes libéraux	2000
Séance en piscine	Educatrice sportive	6
Séance en balnéothérapie		67
Séance Boccia		19
Séance Kayak		4
Séance vélo		8
Séance Danse		24
Séance marche		75
Séance mobilisation au sol		23
Journée marathon		2
Contact avec les partenaires		Ergothérapeute
Accompagnement des résidents lors de sorties thérapeutiques		15

## 2.2 Prestations en matière d'autonomie

### 2.2.1 Prestations en matière d'autonomie

#### 2.2.1.1 Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne

#### **MAS :**

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Accompagnement à la toilette / soins de nursing	AS, AMP <sup>2</sup> /AES, infirmiers, veilleurs de nuit	15155 <b>Accueil de jour : 1 X 49 semaines</b>
Transferts / mobilisation	AS, AMP/AES, IDE <sup>3</sup> , ergothérapeute	60620
Accompagnement au petit déjeuner	AS, AMP/AES, maîtresse de maison	15155
Accompagnement repas	AS, AMP/AES, IDE, psychologue, ergothérapeute, éducateur spécialisé, éducateur sportif, psychomotricien, maîtresse de maison	30310
Accompagnement au goûter	AS, AMP/AES, maîtresse de maison	15155
Elimination / Change de protections	AS, AMP/AES, IDE, veilleurs de nuit	45465
Tour de veille + change la nuit	Veilleur de nuit	1095
Veille, observations : diagramme de soin, transmissions ciblées, orales...	AS, AMP/AES, IDE, psychologue, ergothérapeute, éducateur spécialisé, éducateur sportif, chef de service, veilleur de nuit, maîtresse de maison	45465
Utilisation de matériel adapté	AS, AMP/AES, IDE, ergothérapeute, éducateur sportif	45465
Evaluation et réévaluation des activités : repas, toilette, habillage, transferts, installation	Ergothérapeute	46
Gestion et mise du matériel adapté : SAV, lien avec les familles, contacts revendeurs,	Ergothérapeute, chef de service, cadre de santé	474

<sup>2</sup> Aide Médico-Psychologique

<sup>3</sup> Infirmier

inventaire et étiquetage, démonstration		
Essais, renouvellement et suivi du matériel adapté et des aides techniques suite aux évaluations	Ergothérapeute	48
Evaluation des fonctions cognitives, motrices, sensorielles et sensitives	Ergothérapeute	18
Évaluation et réévaluation pour accès à la domotique.		11
Mises en situation dans les actes de vie quotidienne		164
Livraison et installation du matériel spécifique		60
Création d'adaptations individuelles	Ergothérapeute	6
Visite à domicile	Ergothérapeute	0

**Accueil de jour :**

Une équipe de 4 AMP/AES/AS, de 2 ME et 1 maitresse de maison a pour vocation d'accompagner les 11 personnes en accueil de jour qui provenaient de la MAS La Devinière ainsi que les 5 personnes en accueil de jour qui provenaient de la MAS Des Saulniers. L'équipe sera renforcée en 2022 par un Educateur Spécialisé, un ergothérapeute à 0.2 ETP et un psychologue encore en cours de recrutement en 2023.

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Transferts / mobilisation	AS, AMP/AES, ME	<b>5170</b>

Accompagnement repas	AS, AMP/AES, ME	<b>2585</b>
Accompagnement au goûter	AS, AMP/AES, ME	<b>2585</b>
Elimination / Change de protections	AS, AMP/AES, ME	<b>5170</b>
Veille, observations : diagramme de soin, transmissions ciblées, orales...	AS, AMP/AES, ME, MM, ergothérapeute, IDE	<b>4900</b>
Utilisation de matériel adapté	AS, AMP/AES, ME, ergothérapeute	<b>2585</b>

2.2.1.2 Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui

**MAS :**

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Mise en place d'outils de communication adaptés	AS, AMP/AES, psychologue, ergothérapeute, éducateur spécialisé	15 2
Temps de toucher relationnel	AMP/AES, AS, psychologue, ergothérapeute	Non évaluable
Appels téléphoniques médiatisés	Psychologue	83
Essais et mise en place d'installation domotique	Ergothérapeute, AMP/AES, AS	11
Formation en interne en lien avec la domotique	Ergothérapeute, chef de service, AMP/AES, AS	12 3
Compétition sportives (boccia)	AS, AMP/AES, éducateur sportif, éducateur spécialisé, psychomotricien	2

Partenariat handisport	Éducateur sportif	1
Participation festival	AS, AMP/AES, éducateur spécialisé	1
Nombre de séances (Partenariat activités) : médiation animale, jardin, massage, socio-esthétique	AS, AMP/AES, éducateur spécialisé	65
Spectacles de danse/concerts	AS, AMP/AES, éducateur sportif, éducateur spécialisé	12
Partenariats avec le milieu ordinaire : école, mairie	AS, AMP/AES, éducateur spécialisé	13

L'accompagnement autour de la communication est complexe du fait des difficultés de compréhension et de communication des résidents accueillis sur la MAS. Pour autant, sur l'année 2023 l'établissement a développé et entretenu un ensemble de partenariats afin de favoriser la relation à l'autre.

**Accueil de jour :**

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Temps de toucher relationnel	AS, AMP/AES, ME	Non évaluable
Compétition sportives (boccia)	AS, AMP/AES, ME	2
Formation en interne en lien avec la domotique	AS, AMP/AES, ME	5
Partenariat Handidanse	ME	1
Participation festival	AS, AMP/AES, ME	1
Balades en extérieur	AS, AMP/AES, ME	Non évaluable

Partenariat activités : médiation animale	AS, AMP/AES, ME	2
---	-----------------	---

Il est parfois difficile de quantifier les accompagnements pour la communication car c'est un travail du quotidien et de longue haleine. Tous les actes de la vie quotidienne peuvent servir de médiateur pour travailler la notion de communication et est très personnelle à chaque personne que nous accompagnons.

### 2.2.1.3 Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
CREX	Cadre de santé, AMP/AES, AS, IDE, ES	3
Comité de suivi qualité	Directrice, chef de service, AMP/AES, AS, IDE, ES	3
Déclaration d'évènements indésirables	AMP/AES, AS, IDE, ES, veilleurs de nuit	35
Réunion d'équipe pluridisciplinaire	AS, AMP/AES, psychologue, ergothérapeute, éducateur spécialisé, éducateur sportif, IDE, chef de service, cadre de santé, directrice adjointe, veilleur de nuit	52
Réunion de direction	Chef de service, cadre de santé, directrice adjointe, directrice	22
Temps d'échange avec le médecin	IDE, cadre de santé, médecin	260
Intervention d'urgence sur matériel	Ergothérapeute, agent de maintenance, chef de service, cadre de santé	Non évaluable

Prise de décision concernant des situations dangereuses pour le résident	Ergothérapeute, chef de service, cadre de santé, directrice adjointe	Non évaluable
Domotique : bouton d'alarme	AMP/AS/AES/ IDE/ Educateur spécialisé/Ergothérapeute	15

Au cours de l'année 2023, l'équipe de direction en lien avec les équipes pluridisciplinaires s'est engagée à assurer la sécurité et l'adaptation des accompagnements. Effectivement, 3 comités de retour sur expérience ont été mis en place en parallèle des 3 comités suivis qualité ayant permis une amélioration dans la gestion des situations d'urgence. Nous observons une diminution du nombre de CREX sur l'année 2023 mais avec une déclaration plus massive des événements indésirables.

## 2.3 Prestations pour la participation sociale

### 2.3.1 Accompagnement pour exercer ses droits

#### 2.3.1.1 Accompagnements à l'expression du projet personnalisé

#### **MAS :**

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Recueil des attentes de la personne et/ou le représentant légal	AS, AMP/AES, psychologue, ergothérapeute, éducateur spécialisé, éducateur sportif, IDE, chef de service, cadre de santé	1/mois
Réunions de synthèse en équipe autour du projet du résident	AS, AMP/AES, psychologue, ergothérapeute, éducateur spécialisé, éducateur sportif, IDE, chef de service, cadre de santé	22 pour paramédicaux
Réunions d'équipe pour le suivi du projet	AS, AMP/AES, psychologue, ergothérapeute, éducateur spécialisé, éducateur sportif, IDE, chef de service, cadre de santé	104



Écrits : Préparation, rédaction de projets d'accompagnement personnalisé, observations longitudinales, bilans	AS, AMP/AES, psychologue, ergothérapeute, éducateur spécialisé, éducateur sportif, IDE, chef de service, cadre de santé	20 à l'échelle de l'éducatrice coordinatrice 24h pour les IDE
Temps de restitution de projet aux tuteurs / réunions projet	AS, AMP/AES référents, éducateurs spécialisés, chef de service	20
Transmissions et partage d'informations	AS, AMP/AES, psychologue, ergothérapeute, éducateur spécialisé, éducateur sportif, IDE, chef de service, cadre de santé	1092
Bilans concernant les résidents en accueil temporaire	AS, AMP/AES, éducateur spécialisé, IDE	3

**Accueil de jour :**

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Recueil des attentes de la personne et/ou le représentant légal	AS, AMP/AES, ME, Ergothérapeute, Chef de Service, Educatrice Spécialisée	5
Réunions de synthèse en équipe autour du projet du résident	AS, AMP/AES, ME, Ergothérapeute, Chef de Service, Educatrice Spécialisée	5
Réunions d'équipe pour le suivi du projet	AS, AMP/AES, ME, Ergothérapeute, Chef de Service, Educatrice Spécialisée	32
Écrits : Préparation, rédaction de projets d'accompagnement personnalisé, observations longitudinales, bilans	AS, AMP/AES, ME, Ergothérapeute, Educatrice Spécialisée	5
Temps de restitution de projet aux tuteurs / réunions projet	AS, AMP/AES référents, éducateurs spécialisés, chef de service	5

Transmissions et partage d'informations	AS, AMP/AES référents, éducateurs spécialisés, chef de service	Non évaluable
---	--	---------------

### 2.3.1.2 Accompagnements à l'exercice des droits et des libertés

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Réunions d'information/préparation auprès des résidents dans le cadre du CVS	Educateur spécialisé	3
Mise en place du Conseil à la Vie Sociale : préparation et participation	Directrice, directrice adjointe, chef de service, cadre de santé, éducateur spécialisé, représentant du personnel	3
Accompagnement aux soins	IDE, AMP, AS, psychologue	Non évaluable
Accompagnements dans les démarches administratives : demandes MDPH, carte identité...	AS, AMP/AES, chef de service	Non évaluable
Organisation des retours en familles	AMP/AES, AS, IDE, éducateur spécialisé, ergothérapeute, secrétaires, chef de service	192
Accompagnement pour la participation au projet de vie	AMP/AES, AS, psychologue, éducateur sportif, éducateur spécialisé, IDE, cadres, psychologue, ergothérapeute	Non évaluable

Au regard du handicap des personnes accompagnées sur l'établissement, il est compliqué de faire exercer l'ensemble des droits et des libertés. Cependant en 2023, l'établissement a favorisé autant que possible l'exercice des droits en lien avec l'expression et la participation par le biais du conseil de la vie sociale (3 dans l'année). L'établissement a également accompagné la mise en place de certains droits sociaux en lien avec des démarches administratives.

### 2.3.2 Accompagnement au logement

#### 2.3.2.1 Accompagnements pour vivre dans un logement

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Personnalisation et aménagement du lieu de vie (chambre) / Aménagement et décoration	AMP/AES, AS, éducateur spécialisé	38
Achats de meubles et décorations	AMP/AES, AS, éducateur spécialisé	Environ 20
Domotique (lumière, alarme, allumer TV...)	AMP, AS, éducateur spécialisé, veilleurs de nuit, ergothérapeute, IDE	730

L'établissement favorise la mise en place de la domotique au sein des accompagnements afin d'améliorer la qualité de vie des résidents dans leur lieu de vie.

Les équipes s'engagent également à renouveler les équipements, les décorations de la chambre en cas de besoin.

#### 2.3.2.2 Accompagnements pour accomplir les activités domestiques

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Guidance pour être acteur de son service repas	AS, AMP/AES, IDE, psychologue, ergothérapeute, éducateur spécialisé	29 200
Rangement de la chambre	AS, AMP/AES	Quotidien
Tri des affaires des résidents	AMP/AES, AS	40

En 2023, les résidents ont été accompagnés quotidiennement dans les activités domestiques de leur lieu de vie. La dépendance importante des personnes accompagnées nécessite que l'ensemble des tâches relevant des activités domestiques soient assurées par les professionnels. Cependant, les résidents y sont associés autant que possible.

2.3.3 Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux

2.3.3.5 Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Accueil de résidents extérieurs permettant une vie affective	AS, AMP/AES, éducateur spécialisé	1 personne en Accueil Temporaire de 3 semaines
Temps d'échange individuel avec les familles et/ou le résident	Psychologue, ergothérapeute, éducateur spécialisé, AMP, AS, IDE	124
Organisation des retours en familles (week-end et vacances)	AMP/AES, AS, éducateur spécialisé, CDS	208
Contacts téléphoniques avec les proches pour l'organisation des visites	AMP/AES, AS, éducateur spécialisé	150 environ
Aménagement de temps et d'espace pour permettre une intimité avec son compagnon	AMP/AES, AS, EC, veilleurs	25

En 2023, la MAS de la Devinière a favorisé autant que possible le lien avec les familles et les compagnons permettant aux résidents de bénéficier d'accompagnements autour de la vie familiale et de la vie affective. Ces accompagnements seront poursuivis au cours de l'année 2024 notamment en relation avec la formation PéVa des 4 clients.

2.3.3.4 Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées

**Accueil de jour :**

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Organisation des plannings d'activités	AS, AMP/AES, ME, Educateur Spécialisé	49

Ateliers cuisine et pâtisseries	AS, AMP/AES, ME, MM	49
Accompagnement médiation animale	AS, AMP/AES, ME	10
Accompagnement danse	AS, AMP/AES, ME	40
Activités ponctuelles : balade, rosalie, film, musique...	AS, AMP/AES, ME	Non évaluable
Activités sportives : kayak, boccia, danse, rosalie	AS, AMP/AES, ME	Non évaluable
Activités de détente/bien-être : balnéo, snoezelen, esthétique...	AS, AMP/AES, ME	Non évaluable mais quasi quotidiennes
Activités manuelles et jeux de société	AS, AMP/AES, ME	Non évaluable mais quotidiennes
Temps individuel spontané	AS, AMP/AES, ME	Quotidien
Journées à thème	AS, AMP/AES, ME, MM	4
Restaurants	AS, AMP/AES, ME, MM	3
Spectacle de Danse	AS, AMP/AES, ME	1
Sorties, balades	AS, AMP/AES, ME	Non évaluable
Accompagnements à la marche, temps au sol	AS, AMP/AES, ME	Quotidien
Verticalisation	AS, AMP/AES, ME	Quotidien

Cette liste d'activité n'est pas exhaustive mais met en lumière la variété des prestations proposées par l'équipe du dispositif d'accueil de jour malgré le contexte particulier de cette année 2023. Le nombre d'usager accueilli oblige l'équipe à proposer des activités variées afin de répondre au

mieux aux besoins des personnes accompagnées. La musique, les temps de relaxation, de confort et de bien-être sont privilégiés tout en respectant le rythme de vie des usagers. L'objectif pour l'année 2023 est de mieux occuper les espaces mis à disposition de l'accueil de jour alors que des travaux de grande ampleur ont été engagés en ce sens.

### 2.3.4 Accompagnements pour participer à la vie sociale

#### 2.3.4.1 Accompagnements en lien avec les proches et le voisinage

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Appels téléphoniques et/ou visioconférences	AS, AMP/AES, éducateur spécialisé	400
Retours en familles (week-end et vacances) : préparation vêtements, médicaments, annulation repas, contacts	AS, AMP/AES, éducateur spécialisé, IDE, chef de service, secrétaires	208
Visites de proches	AS, AMP/AES, éducateur spécialisé, chef de service, IDE	300
Accompagnement des résidents par des professionnels pour se rendre auprès des proches	AS, AMP/AES	18
Rencontres entre amis d'établissements différents	AS, AMP/AES, éducateur spécialisé	2

La MAS de la Devinière mesure l'importance du maintien des liens avec les proches dans la vie des résidents accueillis.

2.3.4.2 Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs

**MAS :**

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Ateliers cuisine et pâtisseries	AMP/AES, AS, éducateur spécialisé, maîtresse de maison	50
Organisation des plannings d'activités	ES	12
Gestion partenariat jardin de Vézenne : mail, planning à mettre à jour	ES	20
Accompagnement au Jardin de Vézenne	AMP/AS/AES/ES	60
Compte rendu de la séance	ES	20
Gestion partenariat médiation animale : mail, planning à mettre à jour, autorisations, appels à projets	ES	45
Accompagnement médiation animale	AMP/AS/AES	5
Compte rendu de la séance	AMP/AS/AES	5
Gestion partenariat massage ayurvédique : mail, planning à mettre à jour	ES	58
Accompagnement massage	AMP/AS/AES/ES	121
Bilan massage	EC	3
Gestion partenariat Handidanse + association de danse : mail, planning à mettre à jour	Educatrice sportive/EC	30
Accompagnement danse	AMP/AS/AES/ES	40

	Ergothérapeute	
Projet citoyenneté :		
-Réunions de travail	-ES	15
-Prise de contact avec les différents partenaires (mail, téléphone, visite médiathèque))	-ES	50
-Prise de vu	-ES/AMP/AES	3
-Impression des photos	-ES	2
-Expositions photos	-ES/AES/AS/Remplaçants	3
-Interventions dans l'école	-ES	9
Travail autour d'un projet esthétique :		
-Prise de contact (mail, téléphone)	-ES	12
-Réunions (avec intervenante, CDS, de pôle, d'équipe)	-Corps de métier cité + ES	12
-Ecriture du projet	-ES	2
Projet « temps d'échange avec les familles » :		
-Ecriture du projet	-ES	2
-Réunions	-ES/cadres	5
-Echange différents professionnels d'autres établissements (mails, réunions)	-ES/Psychologues	10
Projet jardin/potager :		
-Ecriture du projet	AMP/AES/ES	2
-Réunions/temps d'échange		4
-Réalisation		10
Prestataires alimentaires en fonction des animations :		
-Recherche de prestataire		



-Contact (mail/téléphone)	ES	4
-Accueil		16
		4
Prestataires culturels :		
-Prise de contact + échanges	-ES/Moniteur Educateur	36
-Accueil	-AMP/AS/AES/	12
-Présence/accompagnement résidents	Maitresse de maison/ Paramédicaux/ES	12
Organisation des fêtes institutionnelles :		
-Animation réunion comité des fêtes	-ES	7
-Compte-rendu	-ES	7
Activités ponctuelles : balade, rosalie, film, musique...	-AS/AES/AMP/ Educatrice sportive/ paramédicaux/ ES	200
Activités sportives : kayak, boccia, danse, rosalie	-Educatrice sportive/ AS/ AES/ AMP/ Remplaçant / ES	50
Equithérapie : gestion du partenariat (accompagnements, feuilles de sorties, bilans, contacts...)	Educatrice sportive/ AS/ergothérapeute AES/ AMP/ Remplaçant / ES/ CDS	30 + 27
Activités de détente/bien-être : balnéo, snoezelen, coiffeur, esthétique...	- Educatrice sportive/ AS/ AES/ AMP/ Remplaçant / ES	164
Activités manuelles et jeux de société	-AS/AES/ AMP/ ES	48

Diverses activités : culte (messe, coran)	-AS/AES/ AMP/ ES	82
Gestion des sorties, activités	EC/CDS	53
Temps individuel spontané	-AS/AES/ AMP/ ergothérapeute/ ES/psychologue	365
Transferts/séjours	Educateur sportif, infirmier, AMP, AS, psychologue, kiné, éducateur spécialisé, cadres, ergothérapeute	3
Journées à thème	AMP, AS, éducateur sportif, psychologue, ergothérapeute, psychomotricien, ES	1
Restaurants	AMP, AS, psychologue, ergothérapeute, éducateur spécialisé, IDE	10
Spectacle de Danse	AMP, éducatrice sportive, ES	2
Bilans d'activités	Educateur spécialisé, AS, AMP, IDE, paramédicaux, maîtresse de maison	350

Durant l'année 2023, l'établissement a favorisé la participation des résidents à des activités de loisirs afin de permettre une ouverture sociale et une complémentarité avec l'accompagnement autour du soin.

Une nouvelle activité extérieure est proposée depuis cette année : l'équithérapie. Deux nouveaux partenaires permettent la mise en place de cette activité thérapeutique.

#### 2.3.4.3 Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Evaluations et réévaluation des déplacements	Ergothérapeute	8

Essais, mise en place, renouvellement et suivi des matériels adaptés et aides techniques préconisées à la suite d'évaluations	Ergothérapeute	20
Temps individuel d'accompagnement : marche, déplacement fauteuil	AS, AMP, éducateur sportif, ES, ergothérapeute, kiné	1000

Préserver l'autonomie des résidents accueillis est un axe priorisé dans les accompagnements au sein de l'établissement. Plus de 1000 temps individuels en lien avec les déplacements ont eu lieu avec l'équipe pluridisciplinaire. Ces temps se sont appuyés sur les préconisations et les évaluations faites par l'ergothérapeute.

### 2.3.5 Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion

#### 2.3.5.1 Accompagnements pour l'ouverture des droits

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Participation au CVS	AMP, AS, éducateur spécialisé	4
Préparation CVS avec les résidents + compte rendu	EC	4
Accompagnement démarches d'accès aux droits et démarches citoyennes (ex : carte identité)	Chef de service, cadre de santé, ergothérapeute, psychologue, AMP, AS, ES	Non évaluable

Au cours de l'année 2023, les résidents ont été impliqués dans la mise en place des CVS. Certains proches et tuteurs ont été accompagnés dans des démarches d'accès aux droits afin de permettre l'accès à des prises en charge financières notamment pour du matériel adapté. Les résidents ont également été accompagnés par l'équipe dans leur démarche de renouvellement de documents officiels.

#### 2.3.5.2 Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion de ses ressources

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Contact avec les tuteurs	Chef de service, comptable, cadre de santé, directrice adjointe, AMP, ES, AS, éducatrice sportive	150

Les personnes accueillies ne sont pas en mesure de gérer seules leurs ressources. Ainsi en 2023, l'établissement s'est régulièrement mis en contact avec les tuteurs afin de permettre la gestion des ressources personnelles des résidents, tout en les associant.

En 2023, les tuteurs ont davantage été sollicités pour des accords tuteurs en lien également avec des projets de sorties.

#### 2.3.5.3 Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITÉS
Démarches en lien avec le renouvellement des mesures de protection	Chef de service, directeur adjoint, cadre de santé, psychologue	Non évaluable
Contacts avec les autorités de tutelles	Chef de service, directeur adjoint	Non évaluable
Contacts avec les tuteurs familles ou les proches encore non-tuteurs	Chef de service, directrice adjointe, cadre de santé, éducateur spécialisé	Non évaluable

L'établissement est vigilant concernant les mesures de protection des personnes accueillies et leurs renouvellements. Ainsi l'accompagnement dans ces démarches a été entrepris afin de régulariser certaines situations en lien avec des mesures de tutelle.

## 2.4 Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Evaluation du projet individuel et réévaluation	Ergothérapeute, en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle	54
Suivi des actions mises en place (domotique, aides techniques)		15
Formation aux équipes pour application de préconisations diverses concernant le suivi des résidents	Ergothérapeute, chef de service, cadre de santé	6
Présence aux réunions d'équipe et pluridisciplinaire, élaboration des synthèses, transmissions avec les équipes	Ergothérapeute	262
Formation/information aux familles	Ergothérapeute, psychomotricien,	26
Organisation et échanges avec le médecin MPR : Préparation de la consultation Présence et échanges Rédaction du compte rendu - Diffusion du compte-rendu	Ergothérapeute, psychomotricien, infirmiers, cadre de santé	42
échange d'information avec des établissements partenaire	Éducatrice coordinatrice	2

III) Prestations de pilotage et de support

### 3.1 Fonctions gérer, manager, coopérer

Les fonctions gérer, manager, coopérer regroupent l'ensemble des fonctions réalisées au niveau de la direction d'une structure. Ainsi, il s'agit de l'ensemble des fonctions de gestion réalisées sous la responsabilité de l'organe de direction :

- la gestion des ressources humaines et du dialogue social ;
- la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable.

Il s'agit également d'un ensemble de fonctions rendues nécessaires par l'objet même de l'action médico-sociale :

- la gestion des informations et la communication ;
- le fait de garantir la qualité et la sécurité dans l'exercice des différentes missions de l'ESMS
- la mise en œuvre des relations avec le territoire.

Les professionnels qui sont amenés à réaliser ces cinq fonctions sont, à titre principal :

- les professionnels cadres hiérarchiques ;
- les cadres fonctionnels non hiérarchiques et techniciens ;
- l'ensemble des professionnels administratifs

### **3.1.1 Gestion des ressources humaines**

La gestion des ressources humaines comprend :

- toutes les activités liées à la fonction employeur qui sont déléguées dans le cadre d'une délégation unique de pouvoirs ou subdéléguées aux cadres de direction et autres cadres hiérarchiques ;
- la gestion de la paie, le pointage et les déclarations ainsi que la médecine du travail pour le personnel de la structure ;
- la gestion de la paie, le pointage et les déclarations ainsi que la médecine du travail ;
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), la formation professionnelle continue (FPC) ;

- le dialogue social avec les institutions représentatives du personnel (IRP).

Les professionnels réalisant ces prestations sont notamment :

- les cadres de direction ;
- les cadres dits « non hiérarchiques » et professionnels administratifs intervenant pour la paie, le pointage et les déclarations en lien avec les salaires, la médecine du travail, la formation professionnelle pour le personnel ;
- les cadres non hiérarchiques et professionnels administratifs intervenant en matière de GPEC et de dialogue social.

#### 3.1.1.1 Pilotage et direction

La prestation pilotage et direction correspond aux activités exercées par des professionnels cadres qui sont responsables de l'entretien annuel d'évaluation d'une équipe.

#### 3.1.1.2 Gestion des ressources humaines prévisionnelles des emplois et compétences et du dialogue social

Cette prestation correspond à la réalisation des activités suivantes :

- la gestion des ressources humaines pour les professionnels de l'ESMS ;
- la production et le suivi des contrats de travail du personnel ;
- le suivi des dossiers du personnel et le suivi administratif des entretiens annuels d'appréciation ;
- les activités liées au pointage, aux congés des professionnels de l'ESMS ;
- la gestion des absences et des maladies et accidents de travail ;
- l'élaboration des paies et des déclarations sociales et fiscales ;
- le suivi du service de santé au travail, pour les professionnels de l'ESMS ;
- la gestion des contentieux et la veille juridique relative au droit du travail (loi, règlement, conventions collectives, accords...) ;

- la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) ;
- la gestion de la formation professionnelle continue du personnel de l'ESMS ;
- la prévention et l'amélioration des conditions de travail (articles L. 4121-1 à L. 4121-5 du Code du travail) en lien avec le CHSCT ou les CE (risques professionnels, pénibilité, risques psychosociaux) ;
- le dialogue social et les relations avec les institutions représentatives du personnel (IRP), les délégués du personnel, le comité central d'entreprise, le comité d'entreprise ou le comité d'établissement, les syndicats.

### **3.1.2 Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable**

Il s'agit de la réalisation de l'ensemble des missions correspondant :

- à la gestion du bâti ;
- à la gestion budgétaire ;
- à la gestion financière et comptable (facturation, paiement des charges y compris des salaires, gestion des comptes des résidents) ;
- au contrôle de gestion et au commissariat aux comptes ;
- à la fonction achats/économat ;
- à la gestion administrative.

Les professionnels qui réalisent ces missions sont notamment :

- la directrice de pôle et la direction adjointe de l'établissement ;
- les professionnels administratifs.

#### **3.1.2.1 Gestion budgétaire, financière et comptable**

Cette prestation correspond à :

- la gestion du bâti, y compris des locations ;



- la gestion budgétaire (budget prévisionnel, comptes administratifs, dialogue de gestion) ;
- la gestion financière et comptable (facturation et enregistrement des produits, enregistrement et paiements des charges y compris des salaires, gestion des comptes des résidents) ;
- au contrôle de gestion et au commissariat aux comptes ;
- la fonction achats/économat.

### 3.1.2.2 Gestion administrative

Cette prestation correspond à la gestion administrative effectuée notamment par les professionnels administratifs dont les tâches peuvent être extrêmement variées par nature (accueil, état de présence, vigilance, courrier, téléphone, reproduction des documents, classement, archivage, autres tâches administratives...).

### 3.1.3 Information et communication

Cette prestation comprend les trois composantes suivantes :

- communication interne et externe ;
- gestion des données des personnes accueillies ;
- gestion des systèmes d'information, télécommunications, (technologies d'information et de communication – TIC), archivage informatique des données et gestion électronique des documents (GED).

#### 3.1.3.1 Communication (interne et externe), statistiques, rapport annuel et documents collectifs 2002-2

Cette prestation correspond à la :

- communication interne et externe (conception, édition et diffusion de documents, revues, plaquettes, conception et maintenance d'outils numériques...), conception de supports, relation avec les médias, notamment sur le territoire d'intervention ;
- gestion des statistiques, conception, édition et diffusion des rapports annuels ;

- conception, édition et diffusion des documents collectifs de la loi 2002-2 (projet d'établissement ou de service, règlement de fonctionnement, livret d'accueil...)

Les professionnels réalisant ces prestations sont notamment :

- la direction,
- la plateforme numérique,
- chargés de communication,
- secrétaire dédié.

### 3.1.3.2 Gestion des données des personnes accueillies, système d'information, informatique, TIC, archivage informatique des données

Cette prestation correspond à la gestion des technologies d'information et de communication : systèmes d'information, réseaux et équipements informatiques, domotiques, audiovisuels, télématiques et téléphonie.

Cette prestation correspond à :

- la gestion des données des personnes accueillies en format papier (dossiers des personnes accompagnées) ;
- la gestion des droits d'accès, notamment lorsque tout ou partie de ces dossiers en format papier est accessible aux personnes, familles ou professionnels ;
- la gestion des registres des présences/absences ;
- conception et développement des systèmes d'information selon les besoins de la structure ;
- connexion aux réseaux et développement des réseaux ;
- archivage des données informatisées et gestion électronique des documents ;
- gestion des droits d'accès lorsque tout ou partie des dossiers informatisés est accessible aux personnes, familles ou professionnels ;

- préconisations et négociation de tous les équipements et coûts de fonctionnement en reprographie, informatique, domotique, télématique et téléphonie ;
- maintenance en lien avec la gestion des informations et la communication ;
- mise en œuvre de solutions permettant de répondre aux enjeux de sécurité des données ;
- règlement général sur la protection des données personnelles.

Les professionnels réalisant ces missions sont notamment la direction, les cadres, le DPO, les techniciens en technologies d'information et de communication, les agents de maintenance.

### 3.1.4 Qualité et sécurité

#### 3.1.4.1 Démarche d'amélioration continue de la qualité

Cette prestation correspond :

- au pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations réalisées par la structure ; 3 Copil qualité se sont tenus au sein de l'établissement en 2021,
- à la veille sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, recommandations et propositions (rapports, guides et outils de la HAS, de l'ANAP...), à leur diffusion et appropriation au sein de la structure ;
- à la préparation et à la mise en œuvre des évaluations internes et externes ;
- à la promotion de la bientraitance (conception de la politique, diffusion et appropriation, amélioration des procédures de gestion des incidents et événements indésirables) ;
- à la conception des politiques, suivi des incidents et événements indésirables et actions correctives. Un CREX s'est réuni tous les 2 mois en 2023 pour analyser certains événements indésirables ;
- à la gestion des risques, y compris infectieux (la conception et l'actualisation du plan de continuité de l'activité de l'organisme en cas de crise, DARI), et à la gestion des crises (conséquences organisationnelles des mouvements sociaux, des incidents, de crises épidémiques, terroristes, environnementales...);
- à la sécurité des biens des personnes accompagnées, des visiteurs et des collaborateurs (évaluation des risques de vols ou de destructions des biens) et à la sécurité des personnes ;

- aux préconisations en toute matière sur ces sujets. Cette prestation concerne la qualité des interventions réalisées par la structure en direction des personnes elles-mêmes.

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Veille professionnelle (formations) - réunion ergo du Loiret	Ergothérapeute, Directrice adjointe, cadre de santé	12
Formations pour la sécurité des professionnels et le maintien de bonnes conditions de travail (ex : manutention)		3
Formation de professionnel à la balnéothérapie	Éducatrice sportive	4
Formation aux équipes pour utilisation des aides techniques	Ergothérapeute, chef de service, cadre de santé	42

### 3.1.4.2 Analyse des pratiques, espaces ressource et soutien aux personnels

Il faut souligner que cette prestation cible les professionnels en contact avec les personnes en situation de handicap et vise à les soutenir dans ce qu'ils peuvent vivre au quotidien ou lors d'événements difficiles avec les personnes accompagnées et/ou avec l'équipe pluridisciplinaire. Cette prestation vise une transformation positive des aptitudes professionnelles.

Les professionnels mettant en œuvre cette prestation peuvent être notamment des psychologues, thérapeutes, consultants salariés ou prestataires extérieurs.

L'équipe de jour dispose d'une séance mensuelle d'analyse des pratiques avec le même professionnel depuis 2 ans.

### 3.1.4.3 Prestations de supervision

Cette prestation correspond à la prestation de supervision réalisée par un professionnel extérieur à la structure médico-sociale et formé aux spécificités de l'accompagnement des personnes. La supervision des pratiques est mise en place par la structure médico-sociale pour ses professionnels et vise à les accompagner dans la mise en œuvre des contenus abordés en formation théorique.

## 3.1.5 Relations avec le territoire

### 3.1.5.1 Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun

Cette prestation correspond aux démarches de l'ESMS auprès des acteurs spécialisés et de droit commun de son environnement pour développer des coopérations et conventionner avec les partenaires afin de rendre plus efficaces les prestations de soins et accompagnements, mais aussi les fonctions de pilotage et fonctions support (gérer, manager, coopérer et fonctions logistiques).

Ce sont des « coopérations ... pour organiser une réponse coordonnée et de proximité aux besoins de la population dans les différents territoires, dans un objectif de continuité et de déclouonnement des interventions sociales et médico-sociales... » (Article L. 311-1 du CASF).

Les acteurs spécialisés sont les acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social. C'est ainsi que l'on conventionnera avec un service d'urgences, on contractera pour la fourniture des repas, de l'entretien des locaux et des espaces verts, de la blanchisserie par l'ESAT PEP45.

Les acteurs du droit commun désignent les acteurs pour l'emploi (partenariat avec Pôle Emploi), les entreprises, l'école (ERTS et IFPM), les espaces sportifs, culturels, de loisirs, les commerces, les transports en commun...

### 3.1.5.2 Appui-ressource et partenariats institutionnels

Cette prestation correspond à l'action des ESMS :

- en matière d'appui/ressources sur le territoire : l'ESMS est identifié comme expert sur son territoire, il mobilise les tiers, répond à leurs sollicitations en matière de conseil ou de formation.

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Gestion des dons, prêt de matériel institutionnel	Ergothérapeute	8

### 3.1.6 Transports liés à gérer, manager, coopérer

Cette prestation correspond à tous les transports mobilisés pour la mise en œuvre des prestations « gérer, manager, coopérer » :

- gestion des ressources humaines et du dialogue social ;
- gestion administrative, budgétaire, financière et comptable ;
- informations et communication ;
- qualité et sécurité ;
- relations avec le territoire.

## 3.2 Fonctions logistiques

Parmi les prestations indirectes, les fonctions logistiques regroupent les prestations matérielles nécessaires à la réalisation des prestations directes :

- les mises à disposition de locaux : locaux d'hébergement, locaux pour accueillir de jour, locaux de soins, locaux pour gérer, manager, coopérer ;
- les mises à disposition d'autres ressources : il s'agira d'identifier, pour chacun des usages de ces locaux, l'ensemble des « autres ressources » nécessaires pour le fonctionnement habituel de l'ESMS (du matériel courant, du matériel de soins...);
- l'existence de prestations communes à l'ensemble de l'établissement ou du service médicosocial : prestation d'hygiène des locaux avec le matériel et les consommables adéquats, prestation d'entretien courant de la structure, mise en place des conditions de sécurité contre les risques d'incendie, matériels et entretien des espaces extérieurs ;
- le fait de fournir des repas aux personnes accompagnées ;

- le fait d'effectuer l'entretien du linge ;
- le fait de mettre en place des transports dits « liés au projet individuel », car nécessaires à la réalisation des prestations directes.

### 3.2.1 Locaux et autres ressources pour accueillir

Parmi les prestations indirectes, les fonctions logistiques regroupent les prestations matérielles nécessaires à la réalisation des prestations directes :

- les mises à disposition de locaux : locaux d'hébergement, locaux pour accueillir de jour, locaux de soins, locaux pour gérer, manager, coopérer ;
- les mises à disposition d'autres ressources : il s'agira d'identifier, pour chacun des usages de ces locaux, l'ensemble des « autres ressources » nécessaires pour le fonctionnement habituel de l'ESMS (du matériel éducatif, du matériel de soins...);
- l'existence de prestations communes à l'ensemble de l'établissement ou du service médicosocial : prestation d'hygiène des locaux avec le matériel et les consommables adéquats, prestation d'entretien courant de la structure, mise en place des conditions de sécurité contre les risques d'incendie, matériels et entretien des espaces extérieurs ;
- le fait de fournir des repas aux personnes accompagnées ;
- le fait d'effectuer l'entretien du linge ;
- le fait de mettre en place des transports dits « liés au projet individuel », car nécessaires à la réalisation des prestations directes.

#### 3.2.1.1 Locaux et autres ressources pour héberger

Cette prestation consiste pour une structure médico-sociale à fournir un hébergement aux personnes, cet hébergement permettant notamment la réalisation de prestations directes qui répondent aux besoins des personnes, tels que recensés de manière synthétique dans la nomenclature des besoins.

Cette prestation peut être mise en œuvre sous différentes formes (dans un établissement, dans une unité de vie externalisée, dans un hébergement extérieur géré par la structure en propriété

ou en location) et selon des temporalités différentes (hébergement permanent, hébergement de semaine, hébergement temporaire, hébergement d'urgence.

### 3.2.1.2 Locaux et autres ressources pour accueillir le jour

Cette prestation consiste pour une structure médico-sociale à fournir des locaux permettant aux personnes en situation de handicap d'être accompagnées en journée. Cette prestation peut être mise en œuvre :

- par différentes structures : service ou établissement ;
- selon des temporalités différentes tous les jours, en semaine uniquement, à l'année, de manière temporaire, en urgence.

### 3.2.1.3 Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien, et de développement des capacités fonctionnelles

Cette prestation consiste pour une structure médico-sociale à fournir des locaux et du matériel de soins, ces derniers pouvant être utilisés de jour ou de nuit.

Cette prestation indirecte est le plus souvent la condition sine qua non de la délivrance de prestations directes de soins par une structure médico-sociale.

### 3.2.1.4 Locaux et autres ressources pour gérer, manager, coopérer

Cette prestation consiste pour une structure médico-sociale à disposer de locaux et de matériels permettant la réalisation des prestations indirectes liées à gérer-manager-coopérer. Toutes les structures médico-sociales disposent au minimum de ces locaux et de matériels et charges afférents à cette gestion.

### 3.2.1.5 Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs

Cette prestation consiste pour une structure médico-sociale à garantir pour tous les locaux de l'ESMS l'hygiène, la sécurité des immeubles et équipements (sécurité incendie et maintenance), y compris dans les espaces extérieurs, et elle concerne donc :



- l'hygiène des locaux ;
- l'entretien général (électricité – peinture – petites réparations...);
- la maintenance des équipements et les contrôles obligatoires des installations ;
- l'entretien des espaces verts et de tous les espaces extérieurs (y compris les voiries).

### 3.2.2 Fournir des repas

Parmi les prestations indirectes qu'elle met en œuvre, la structure médico-sociale peut être amenée à réaliser des repas pour les personnes accompagnées. Cette prestation comprend également les activités liées au service des plats à table ou au self-service, la gestion de la vaisselle (disposition, nettoyage des effets des repas, vaisselle...). La prestation peut être effectuée :

- par la structure directement ou par le recours à un prestataire ;
- dans ses murs ou sous la forme d'une prise en charge des repas des personnes accompagnées hors les murs (sorties, activités, piques niques).

Cette prestation ne constitue pas une réponse à un besoin tel qu'identifié dans le cadre de la nomenclature des besoins ; elle est cependant une condition sine qua non de la réalisation de certaines prestations directes et est souvent liée à un mode de fonctionnement de la structure.

### 3.2.3 Entretenir le linge

Parmi les prestations indirectes qu'elle met en œuvre, la structure médico-sociale peut être amenée à effectuer l'entretien de linge :

- linge plat ;
- linge personnel des résidents ;
- linge du personnel.

Cette prestation ne constitue pas une réponse à un besoin tel qu'identifié dans le cadre de la nomenclature des besoins ; elle est cependant une condition sine qua non de la réalisation de certaines prestations directes et est souvent liée à un mode de fonctionnement de la structure. La prestation peut être effectuée par la structure directement ou par le recours à un prestataire.

### 3.2.4 Transports liés au projet individuel

#### 3.2.4.1 Transports liés à accueillir (domicile-structure)

Il s'agit des transports de personnes liés au fait qu'une personne soit accompagnée dans une structure, qu'elle soit service ou établissement. Du fait de cet accompagnement réalisé dans les murs de la structure, celle-ci peut être amenée à assurer une prestation de transport pour les personnes afin de leur permettre de se rendre dans la structure. Il s'agit des transports liés au fait pour la personne d'aller et venir entre la structure et son domicile, fréquemment visés par la réglementation.

Ces transports domicile-structure peuvent être réalisés par les professionnels de l'ESMS dont la fonction est par exemple celle de chauffeur ou d'accompagnateur de bus (ou par d'autres professionnels de la structure) ou par des tiers.

Ces transports sont réalisés avec :

- les moyens de transport de l'ESMS ;
- ou les véhicules personnels des professionnels, des transports en commun (train, avion...), des sociétés de transport en autocars, ambulances, VSL – véhicules sanitaires légers, taxis conventionnés, et dont la charge est supportée par l'ESMS.

#### 3.2.4.2 Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Les structures médico-sociales peuvent être amenées à mettre en place des prestations de transports des personnes. Ces prestations sont organisées de manière individuelle ou collective, assurées par la structure ou par le recours à des prestataires financés par la structure.

Les transports liés au projet individuel ne constituent pas directement une réponse aux besoins d'une personne tels que synthétisés par la nomenclature des besoins : il n'existe pas de « besoin d'être transporté ». Ces transports constituent par contre une condition sine qua non de la réalisation des prestations directes.

Les transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles sont tous les transports des personnes en situation de handicap et des professionnels, nécessaires pour la mise en œuvre des prestations directes de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles.

### 3.2.4.3 Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale

Les structures médico-sociales peuvent être amenées à mettre en place des prestations de transports des personnes. Ces prestations sont organisées de manière individuelle ou collective, assurées par la structure ou par le recours à des prestataires financés par la structure.

Les transports liés au projet individuel ne constituent pas directement une réponse aux besoins d'une personne tels que synthétisés par la nomenclature des besoins : il n'existe pas de « besoin d'être transporté ».

Ces transports constituent par contre une condition sine qua non de la réalisation des prestations directes. Les transports liés à l'autonomie et à la participation sociale peuvent constituer une prestation sine qua non de la réalisation de prestation directe relevant, soit du domaine de l'autonomie, soit du domaine de la participation sociale.

### 3.2.5 Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge

La réalisation de prestations de fourniture de repas et d'entretien du linge par la structure médicosociale peut nécessiter la mise en œuvre d'une prestation de transport spécifique correspondant au transport des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge. Ces transports d'ordre logistique peuvent être :

- du transport de linge : récolte du linge sale et livraison des linges propres ;
- du transport des matières premières pour l'alimentation ;
- du transport et des livraisons des repas avec équipements professionnels et véhicules spécialisés

## 4. Prestations institutionnelles

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Temps d'échange en équipe / rédaction de projet	Ergothérapeute	13
Echange avec les équipes et les professionnels paramédicaux pour recueil d'informations		25

Présence aux réunions :		183
Pôle thérapeutique		
Réunions d'équipe		
Réunions domotique		
Réunion ergo/cadre		
Point thérapeutique		
Point infos		
Journée de travail dispositif accueil de jour		2
DUERP		4
Présence aux journées institutionnelles		2
Présence aux fêtes institutionnelles		1
Accompagnement des stagiaires	Psychomotricienne, ergothérapeute	56
Rangement, tri des locaux de stockage	Psychomotricienne, ergothérapeute	52
Inventaire et mise à jour des listes de matériels adaptés	Psychomotricienne, ergothérapeute	52

## Partie III : CONCLUSION

Ce document illustre parfaitement l'activité au sein de la MAS de la Devinière et de l'accueil de jour au travers les prestations SERAFIN PH que nous maîtrisons davantage après l'expérimentation SERAFIN à laquelle nous avons participé.

L'année 2024 sera résolument tournée vers un projet de réhabilitation des unités de vie, la construction de 4 studios dédiés aux espaces d'apprentissage PéVa. Une réflexion d'extension bâtementaire est à l'étude, dédiée au pôle thérapeutique et éducatif. Cela a pour finalité d'améliorer le cadre de vie des résidents tout en améliorant les conditions de travail des professionnels. Ces travaux bâtementaire impacteront l'accueil des résidents durant cette période et nécessitera un travail collaboratif et partenarial.

La poursuite de l'harmonisation des pratiques et la formation restent un enjeu majeur pour les équipes, ayant pour objectif la qualité de vie des usagers et le respect de leur autodétermination tant défendu mais également source d'attractivité de notre pôle. Une plateforme de prestations sociales, culturelles et sportives inter MAS est un projet en cours de réflexion et d'écriture.

Les temps de réunions institutionnelles continueront d'interroger nos pratiques et les améliorer, ces temps pourront, également, se diriger vers un travail de réécriture du projet d'établissement et plus largement du projet de pôle.

Annexes :

- Annexe 1 : Organigramme pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés 2023

